

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4184 du Vendredi 30 Juin 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr



APRES LA DEFAITE DES DIABLES ROUGES CONTRE LE MALI

Hugues Ngouélondélé accuse (P.3)

MUSIQUE

Roga-Roga, un concert inédit au Stade Massamba-Débat



Drapeau à la main, l'artiste a séduit des milliers de spectateurs (P.17)

ENTRE LE MINISTERE DES SPORTS
ET LA FECOFOOT

Le match n'est pas si amical (P.19)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

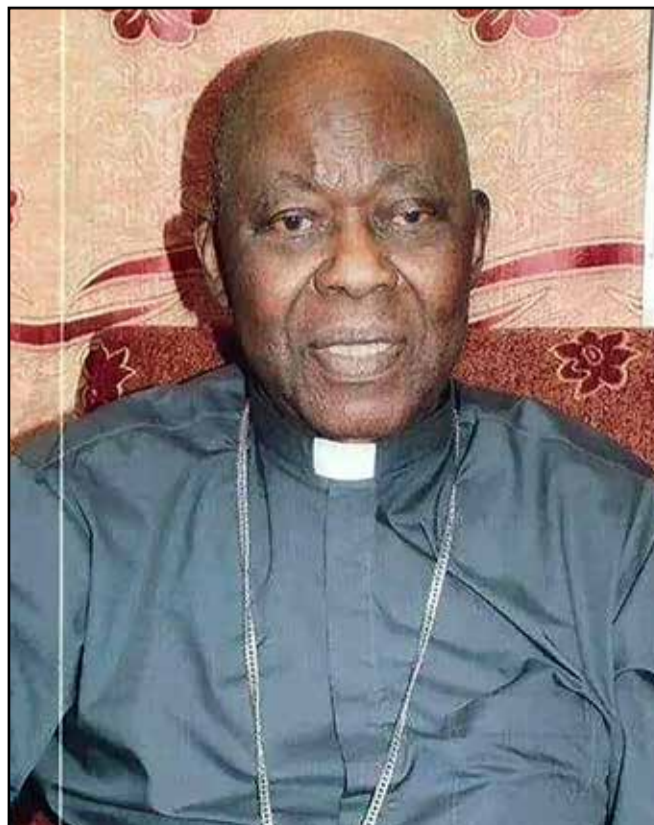
La ville d'Oyo se dote d'un Institut supérieur polytechnique (P.8)

EDITORIAL

Wagner

DISPARITION

Mgr Joachim Ndayen rappelé à Dieu (P.10)



CANAL+
**FESTIVAL
DE CADEAUX ! ***

★ LE DECODEUR HD FCFA TTC*
1 000
5 000 FCFA TTC
★ A PARTIR D'EVASION ★

★ POUR TOUT REABONNEMENT
15 JOURS OFFERTS**
A TOUT CANAL+

* A GAGNER

9 MOIS
EVASION+

92 92
CANAL+ CONGO

REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
 CABINET
 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES RESSOURCES HUMAINES
 CELLULE D'EXECUTION DU PROJET

PUBLICATION D'ATTRIBUTION DE CONTRAT

(Pour Equipement des ateliers du centre de formation des métiers de bois de Mossendjo dans le département du Niari).

Pays: République du Congo
Agence d'exécution: Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH).

Nom du Projet: Equipement des ateliers du centre de formation des métiers de bois de Mossendjo dans le département du Niari.

Numéro de Prêt: 2100150033294
 Référence de l'avis d'appels d'offres: AOI N° 05/2022/METP/CAB/PDCRH-CEP, lot 5.2

Mode d'acquisition: Appel d'offres international (AOI)

Date de publication de l'AOI: 18 novembre 2022 sur UNDB online et le 24 novembre 2022 dans la «Semaine Africaine» N°4153

Date d'ouverture des offres: 10 janvier 2023

Date d'approbation par la Banque du rapport d'évaluation: 24 mai 2023

Nom de l'attributaire du contrat:

Société ACIA
Adresse: 35, rue Washington, 75008 Paris- France

Tél: 01 55 30 54 84

E-mail: contact@acia.fr

Montant du contrat: 357.068.980 francs CFA HT/HDD

Durée d'exécution du contrat: Quatre (04) mois au plus tard

Synthèse de l'objet du contrat: L'objectif de ce contrat est d'acquérir les équipements des ateliers du centre de formation des métiers de bois de Mossendjo dans le département du Niari.

Contacts: Cellule d'Exécution du PDCRH, sis, 252, Camps des Sommeilleux, derrière la DEC Générale, Bacongo, Brazzaville, Telephone (+242) 06.632.54.06/ 05.531.77.27

La Coordinatrice du PDCRH

**Rachel Flore Olga
 BIYAMA KIMIA**

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.

Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244

E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
 République du Congo

ANNONCE LEGALE

«TRAINIS CONGO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
 Siège Social : 93, avenue de l'indépendance, Brazzaville.
 RCCM : CG/BZV/11 B 2864
 REPUBLIQUE DU CONGO.

DISSOLUTION ANTICIPEE

Suivant procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «TRAINIS CONGO», en date du 06 juin 2023 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 07 juin 2023, sous Folio 101/27, n°1667, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 201 alinéa 2 de l'acte uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, la dissolution d'une société dans laquelle tous les

titres sont détenus par un associé entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à cet associé, sans qu'il y ait lieu à la liquidation.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 07 juin 2023, sous le numéro 23 DA 70.

Fait à Brazzaville, le 21 juin 2023

Pour avis
**Maître Giscard
 BAVOUEZA-GUINOT
 Notaire**

**OFFICE NOTARIAL DE
 Maître Bedel KAMBA**

12, allée des acacias, Centre ville Brazzaville A côte du marché plateau
 E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

**AVIS D'INSERTION DE LA SOCIETE
 «TM-DIFFUSION SARL»**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, en date à Brazzaville du 17 janvier 2023, il a été créé une succursale de la société «TM-DIFFUSION SARL», Société A Responsabilité Limitée(SARL), au capital d'un million (1 000 000) F CFA, siège social sis à Ouagadougou, Secteur 43, parcelle 22, lot n°01, section KW, Boulevard Tensonba FIID-LAADO, Porte 1611, République du Burkina Faso, immatriculée au RCCM sous le numéro BF OUA 2014 B1326, dont l'acte de dépôt du PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, portant sur la création de ladite succursale a été enregistré aux impôts de Mpila, Brazzaville, en date du 05 juin 2023, Folio 109/13, numéro 2756.

Objet: Commerce de gros de machine, d'équipement et fournitures (fournitures, installation, mise en service et maintenance de matériels médicaux techniques,

fournitures de réactifs et consommables médicaux. Fournitures, confection et pose de plaques d'immatri-culation, transport routier des marchandises.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société.

Le siège social est 220 bis, avenue Nelson Mandela, République du Congo

Durée: 99 ans

Registre du commerce: CG-BZV-01 -2023-B21-00005

Gérance de la société: Monsieur Touwende Joseph Evariste KABORE

POUR INSERTION LEGALE.
 Maître Bedel KAMBA, Notaire

**ETUDE Maître Maurice MASSELOT
 NOTAIRE**

B.P.: 4866, Tél.: (242) 06 667.00.66/05 767.00.66/05 369.69.67 104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO, face Laboratoire de Total.

E-mail: masselotnotaire@gmail.com
 NIU nO P220000000038926

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 26 octobre 2022, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée **NZOKO ENERGY CONGO-SARL**, aux caractéristiques:

- **Dénomination:** NZOKO ENERGY CONGO-SARL.

- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle.

- **Capital social:** 1.000.000 F. CFA.

- **Siège social:** Pointe-Noire, quartier Mpita, 166 Avenue TCHICAYA U TAM'SI.

Téléphones: (00242) 05 553.35.14/06 657.12.41

- **Objet social:** Installation de panneaux solaires; Production et vente d'énergies renouvelables; Implantations des mini-centrales ; Formation de l'expertise locale, de l'accompagnement et de la mise sur le terrain pour réaliser des installations (déploiement sur le terrain et installations techniques); Développement des barrages hydroélectriques; Valorisation des déchets pour leur transformation en

électricité et en gaz; Traitement des eaux usées; Production des engrais pour pratiquer l'agriculture, élevage; Formation et accompagnement en informatique.

- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM.

- **Enregistrement:** A Pointe-Noire, sous le numéro 4427, Folio 110/55 en date du 12 juin 2023.

- **Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le numéro CG-PNR-O1-2023-B-00636 du 16 juin 2023.

- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG -PNR-O1-2023-BI2-00107 du 16 juin 2023.

- **Gérance:** Monsieur KOKOLO Jean Claude est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis,

**Maître Maurice MASSELOT,
 NOTAIRE.**

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
 Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
 Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Arnel YABBAT- NGO
 Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
 Guy-Saturnin MAHOUNGOU
 06 671 72 20 /05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:
 Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
 Véran Carrhol YANGA
 05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
 Site Internet:
 www.lasemaineafricaine.info.

APRES LA DEFAITE DES DIABLES ROUGES CONTRE LE MALI

Hugues Ngouélondélé accuse

Le ministre de la Jeunesse, des Sports, de l'éducation civique, de l'emploi et de la formation qualifiante, Hugues Ngouélondélé, était face aux députés le 22 juin dernier à l'initiative de Guy Patrick Gondzia. C'était au cours d'une séance d'actualité qui a porté sur la contre-performance des Diables Rouges contre les Aigles du Mali et des incidents survenus après le match. Les travaux étaient présidés par Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale.

Député de Dongou, Guy Patrick Gondzia a exprimé au ministre des Sports le ras-le-bol des Congolais face aux contre-performances de leur équipe nationale de football battue, une fois de plus, par les Aigles du Mali, le 18 juin dernier au stade Alphonse Massamba-Débat.

Cinq questions ont été posées à Hugues Ngouélondélé. Le match Congo-Mali comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Côte d'Ivoire 2024 a laissé une désillusion auprès de la population. Pour le ministre, tout est de la faute de la Fédération. Il a parlé des primes perçues par les joueurs évoluant à l'étranger convoqués en équipe nationale. «La prime de match gagné: 5000 euros; prime de match nul: 2500 euros et la prime de qualification: 10000 euros. Une prime de présence était également mise à leur disposition. Un constat réel révèle que cette prime n'a pas permis à notre sport d'être ni plus compétitif ni plus performant. Elle était perçue comme une incitation au moindre effort. C'est pourquoi le ministre en charge des Sports a procédé à sa suppression. Ce qui a suscité beaucoup de salive et de rumeurs», a-t-il admis.

Il a rassuré les députés que cette prime ne servait vraiment pas à primer l'effort. «Elle était évaluée à 2 millions de F.CFA. J'ai eu le temps d'observer pendant près de six ans que je suis à la tête de ce département. On recevait de l'Europe, 28 voire 30 joueurs. Parmi eux, deux ou trois seulement jouaient. Dès qu'ils sortaient de l'avion et installés à l'hôtel, il fallait payer la prime, sinon c'est la grogne. Le match fini, ceux qui n'ont pas joué, repartaient avec deux millions de F.CFA, en poche. Ebonga et ébonga té, toujours meilleur, était d'ailleurs leur devise. J'ai réfléchi et je me suis dit qu'il n'était plus question de payer cette prime pour ne pas encourager le désordre». Il a fait savoir qu'à la Fécofoot, cette prime était appelée «Dîme». «Les joueurs qui en percevaient, devaient rétrocéder une partie de cet argent quelque part. C'est pour ça que ceux qui ont perdu cette part d'argent ont fait circuler les mauvais messages pour dire que les enfants ne re-

viennent plus jouer parce que cette prime a été supprimée. C'est faux. Contre le Mali, le chiffre de 18 joueurs qui étaient arrivés contre le Soudan du Sud, est descendu à 10 personnes, la «Dîme» ne marchait plus», a-t-il déclaré. Le ministre a indiqué que cette prime a été remplacée par des frais de mission, conformément aux dispositions réglementant les missions d'Etat en République du Congo, c'est-à-dire 120 000 F.CFA par jour, pour les professionnels. «Les joueurs locaux qui viennent soutenir ceux de la diaspora, n'ont pas droit à cette prime qui n'a jamais été instituée par un texte juridique. Vous êtes présents pour votre pays, on doit vous payer, pourquoi?»

Il a affirmé que les relations entre son ministère et la FÉCOFOOT sont très complexes. Par ailleurs, le ministre a expliqué que l'organisation du football au Congo est à la charge de la Fédération. «Le ministère ne s'ingère pas dans le classement. C'est même interdit par la FIFA. Nous, on observe. Quand ça ne marche pas, tout tombe sur le dos du ministère. Le Congo n'a plus gagné une compétition depuis 2007, ce n'est pas la faute de Ngouélondélé. Le problème est vraiment profond. Nous devons faire du



Hugues Ngouélondélé

football, un problème national», a-t-il estimé.

Il a regretté le manque de centres de formation de football. «Sans formation, nous ne pouvions pas avoir de bons résultats. Ne rêvons pas. Dans toute chose, il faut se former. Dites-moi, le nom d'un seul joueur congolais qui brille à l'étranger? Nous n'avons personne. Le championnat national est géré par la FÉCOFOOT. C'est là qu'on tire les locaux qui forment l'équipe nationale. Si ce championnat est mal géré ou ne marche, où trouverez-vous les joueurs? On fait venir 30 joueurs de l'étranger pour des mauvais résultats. J'ai dit à la Fédération de prendre toutes ses responsabilités», a signifié le ministre.

Hugues Ngouélondélé a informé que son département a engagé des réformes importantes à travers la loi portant code du sport en cours de promulgation. «Elle contient un certain nombre de dispositions dont la mise en œuvre contribuerait à rehausser le niveau de notre sport, toute disciplines confondues», a-t-il dit.



Isidore Mvouba

Au sujet de l'encadrement technique de l'équipe nationale, le ministre a parlé de la signature d'un avenant avec l'entraîneur national dont le contrat est arrivé à son terme le 16 juin 2023, afin de lui permettre de poursuivre sa mission de qualification de l'équipe nationale.

S'agissant des dispositions sécuritaires, il a précisé que toutes les mesures ont été prises à l'intérieur comme à l'extérieur du stade lors du match Congo-Mali. «Malheureusement des actes d'incivisme et de vandalisme ont été enregistrés. A ce stade, une évaluation précise est en cours pour déterminer de manière exhaustive le coût des dégâts».

Clôture de la séance, Isidore Mvouba a appelé le ministre à ne pas être défaitiste. Il lui a demandé de clarifier les choses entre lui et la Fédération. Tout en épaulant l'idée de faire du football une affaire nationale, le président de l'Assemblée nationale a proposé d'aller plutôt vers l'organisation des états généraux du sport.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COMITE ADHOC DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU DIALOGUE DE SIBITI

Dominique Basseyla parle des valeurs du dialogue et du partage

Le commissaire général du Comité ad hoc de suivi des recommandations du dialogue national de Sibiti 2015, Dominique Basseyla, a organisé le 23 juin dernier un point de presse. Pour parler des valeurs du dialogue et du partage, conformément à sa mission de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations de ce dialogue qui a balisé le chemin et jeté les bases du référendum constitutionnel qui a conduit au changement de Constitution en 2002.

La première recommandation issue du dialogue de Sibiti fait état de l'institutionnalisation des valeurs du dialogue et du partage. Dominique Basseyla a rappelé le cadre juridique. Pour lui, le dialogue est essentiellement politique. «Le dialogue n'est donc pas un remède qui traite et règle tous les problèmes de la nation, d'autant plus que dans notre société, le dialogue est permanent», a-t-il affirmé.

Le commissaire général du Comité ad hoc a tenté de ramener à l'ordre certains leaders de l'opposition. «Il faut donc qu'on évite désormais de rentrer dans la confusion et la contradiction. Le Congo est gouverné sur la base des textes que nous nous sommes donnés. C'est



Dominique Basseyla

pourquoi un parti politique, un groupement de partis politiques ou un groupe d'individus ne peut exi-

ger la tenue d'un dialogue national inclusif, qui ne serait que le fruit d'une opération erronée et provocatrice», a déclaré Dominique Basseyla.

Contrairement aux dires de ces opposants qui affirment que le Congo «subit sans répit une crise aiguë, persistante et multidimensionnelle», le commissaire général du Comité ad hoc a dit que le Congo est actuellement une référence et un modèle de stabilité sur le plan institutionnel, politique et économique. «Certains hommes politiques affirment que la situation est alarmante, et ne rien faire serait synonyme de non-assistance à peuple en danger», a regretté Dominique Basseyla qui s'en est pris à ces opposants.

«En s'exprimant ainsi: est-ce

Editorial

Wagner

Nous assistons au bouleversement d'un monde dont on croyait avoir saisi le mode de fonctionnement, les forces qui l'animent, les énergies contraires et les blocages qui le touchent. Ou les raisons qui pouvaient nous pousser à nous identifier avec lui, le repousser, le condamner ou lutter contre ses prétentions. Nos Etats sont jeunes, mais nos grands-parents ont été engagés à lutter contre le nazisme. Et, en principe, ce que les pères de nos pères ont combattu, nous ne pouvons pas le réhabiliter au nom d'une quelconque modernité. D'où vient-il que nous hésitions à désigner les agresseurs qui franchissent les frontières souveraines ?

La guerre qui se déroule en Europe, entre la Russie et l'Ukraine, nous a d'abord laissés pantois, nous, les habitués des guerres absurdes. Nous n'en saisissons pas les fondements, les motivations profondes, nous n'étions pas préparés à voir surgir un conflit entre deux cousins également importants. Cela a accentué la perplexité d'une Afrique dont beaucoup de cadres ont été formés dans l'un ou dans l'autre pays, dont on parle ici la langue. Et avec lesquels nous sommes habitués à commercer dans un rapport de sympathie.

Aujourd'hui, la tentative du groupe paramilitaire Wagner de se rebeller face à l'autorité centrale russe ajoute encore à plus de perplexité en Afrique. Ce groupe s'est offert pour la stabilisation de la situation en Centrafrique et pour lutter contre le djihadisme au Mali. Donné pour l'un des artisans du désamour entre l'Afrique francophone et son ancienne puissance tutrice, la France, Wagner était le bouclier de tous ceux qui se sont répandus dans les réseaux sociaux, appelant à la fin des accords bilatéraux anciens entre Paris et l'Afrique.

Wagner. Etait-il seulement un mouvement de mercenaires comme nous renâcions à l'admettre en Afrique? Et après la Russie, quelle sera la main nourricière qu'il mordra? Celle du Mali ou celle de la République centrafricaine? La crise entre la Russie et l'Ukraine n'a pas fini de nous surprendre par ses effets, ses prolongements et l'entrelac de ses cibles réelles ou virtuelles. L'Afrique ne peut qu'en être potentiellement troublée. Et invitée à fonder désormais ses choix sur des critères moins hasardeux. Le choix n'est plus entre l'indépendance et la colonisation, mais entre la dignité et la liberté de choix. Des mots? Oui, mais il ne tient qu'à nous de les faire accompagner d'une substance de comportement moins théorique.

Albert S. MIANZOUKOUTA

une méconnaissance des profondes transformations multisectionnelles qui s'opèrent dans le pays? Est-ce un déni de connaissance du contexte politique d'ensemble d'aujourd'hui? Est-ce vouloir faire consciemment ou inconsciemment le jeu de l'étranger qui ne rêve que de changements brutaux et sanglants en Afrique et au Congo? Est-ce répondre aux attentes de ceux qui dans la perspective de l'élection présidentielle de 2026, s'activent dans leurs pensées et dans leurs têtes, en échafaudant des stratégies suicidaires de prise de pouvoir?», s'est-il interrogé.

Dominique Basseyla a indiqué que le temps de la prise du pouvoir au Congo par les coups de canon ou la violence armée est révolu. «Tout Congolais peut exprimer une ambition fort légitime de vouloir accéder à la magistrature suprême. Mais, il ne faut jamais forcer le destin», a-t-il fait savoir. Il a parlé de la redéfinition du statut de l'opposant politique par une loi organique déterminant son organisation, sa composition et son fonctionnement et sur les mesures d'apaisement de la situation politique. Parlant du partage qui, selon lui, est un vecteur de solidarité, Dominique Basseyla pense que la démocratie congolaise ne devrait plus comporter des contraintes qui ne favorisent pas la solidarité et le partage. «Il y a donc nécessité d'abattre ces murs par la recomposition du paysage politique congolais plutôt que d'organiser ou d'avoir un paysage politique

éclaté en une multitude de formations politiques cloisonnées par des mystiques idéologiques venues d'ailleurs».

La nouvelle architecture politique, a-t-il suggéré, «pourrait se présenter de la manière de trois grands ensembles politiques, trois groupements de partis politiques auxquels pourraient adhérer les partis politiques soit selon leur idéologie, soit sur de simples déclarations d'intention ou même sur la base des pactes de confiance».

Le Comité ad hoc de suivi s'est également appesanti sur la question de la paix, en appelant les Congolais à se rapprocher par le biais de la connaissance et de la pratique du dialogue. «Les Congolais ne doivent pas se laisser tenter par les aventuriers de la politique qui croient qu'ils ont un destin national à assurer. Nous rappelons qu'ils doivent interioriser la nature consubstantielle du pouvoir politique au Congo», a conseillé Dominique Basseyla à ces opposants.

Et d'ajouter: «Unis, nous allons vaincre les divisions, étouffer toutes les haines, éloigner les ressentiments et barrer la route à toute aventure politique. Unis, nous serons invincibles. Nous devons par conséquent nous serrer autour de la République. Ainsi, la paix et le vivre-ensemble seront restaurés de façon pérenne au Congo. Ainsi compris, le dialogue et le partage seront véritablement les valeurs qui vont réguler la vie politique et institutionnelle de notre pays».

Cyr Armel YABBAT-NGO

FORCES ARMÉES CONGOLAISES ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Sous le signe du renforcement de la discipline et des ressources humaines...

Fidèles à leur tradition, les Forces armées congolaises (FAC) et la Gendarmerie nationale (GN) ont célébré avec éclat le 62e anniversaire de leur création, le jeudi 22 juin 2023. Le thème retenu a porté sur: "Le renforcement de la discipline et des ressources humaines comme facteur de l'efficacité opérationnelle de la Force publique". Une série d'activités a été organisée à Brazzaville, en présence du ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, du général de division Guy-Blanchard Okoï, Chef d'Etat-major général des FAC, du général de brigade Gervais Akouangué, commandant de la GN. Différentes personnalités politico-administratives-militaires, des attachés de défense y ont aussi participé. Avec eux, le général de division Igor Krasin, représentant plénipotentiaire du ministère de la Défense de la Fédération de Russie en Afrique centrale et australe.

l'arrière pays en ouvrant des pistes agricoles, en installant l'électricité et l'hydraulique rurales et en participant à la gestion des catastrophes. Au plan international, le ministre Mondjo a salué la coopération bilatérale et multilatérale qui apporte une valeur ajoutée au rayonnement des Forces armées: "L'engagement de notre pays dans la promotion de la paix et de la sécurité ne se limite pas à nos frontières nationales, mais s'étend à la solidarité avec nos voisins et à la participation active aux missions de maintien

Le clou de ces activités a été la magnifique parade des 38 carrés bien rangés de troupes d'honneur, tout comme celles de la Garnison de Brazzaville, de la Gendarmerie et de la Police qui ont martelé le macadam avec sérénité et fierté, sous le commandement du colonel Dickens Saturnin Samba, chef d'Etat-major interarmées de la zone militaire de défense n° 9, à l'esplanade du Stade Président Alphonse Massamba-Débat, devant le ministre Mondjo qui avait à ses côtés son collègue Raymond-Zéphirin Mboulou en charge de l'Intérieur.



Le ministre Charles-Richard Mondjo passant les troupes en revue

Le message prononcé la veille par le ministre Mondjo a été l'autre fait marquant. Il a rappelé l'engagement des FAC et de la GN à accomplir leurs missions au service de la nation, mais également sa reconnaissance aux personnels décédés. "De-

aux personnels des FAC et de la GN, "d'avoir une attitude professionnelle détachée de toute compromission ou soumission aux intérêts autres que ceux de la Nation congolaise et de l'Institution militaire".

de la paix". Nous continuerons, a-t-il poursuivi, "à travailler de concert avec nos partenaires pour créer un environnement plus sûr et stable pour tous. C'est dans cette perspective que nous



Le ministre Mondjo (debout) entouré des autorités militaires et politiques

puis leur création en 1961, les FAC et la GN, ont joué un rôle majeur dans la défense de l'intégrité territoriale, la protection de la souveraineté nationale, la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens. Sans convoquer l'histoire, leurs parcours respectifs sont riches en moments de bravoure, de dévouement et sacrifice. En cette journée du souvenir, nous avons une pensée pieuse pour ceux qui nous ont quittés".

De l'avenir des Forces armées, le ministre Mondjo a souligné qu'il s'inspire et se précise dans les très hautes orientations annuelles que donne le Président de la République, portant notamment sur la discipline et les ressources humaines. "C'est en cela que se justifie le thème de la célébration de ce 62e anniversaire", a-t-il précisé. S'agissant de la discipline, il a salué les progrès enregistrés, mais encore perfectibles, dans la prise en main des hommes. "Cela ne nous empêche pas de réaffirmer, avec constance, les termes de notre adresse sur cette question essentielle en 2022". Aussi, a-t-il demandé

A propos, des ressources humaines, il a noté deux axes essentiels qui mobilisent les énergies: "Le premier porte sur l'évolution du statut général des militaires et gendarmes, notamment, en ce qui concerne le relèvement de l'âge de départ à la retraite et le déroulement de la carrière des personnels dans la catégorie des officiers supérieurs. Cet objectif a été matérialisé par la promulgation de la loi s'y rapportant, et connaît, dans les jours à venir, son parachèvement avec la publication des textes d'application".

Parlant d'un monde marqué par de nombreux défis et des menaces diverses, dont le grand banditisme, le ministre Mondjo a relevé que, "les Forces armées ont besoin de capacités significatives. C'est l'intérêt du deuxième axe d'effort, car il est primordial d'assurer un renouvellement constant des ressources humaines en leur sein". Concernant la refondation du Génie militaire en cours de finalisation participative, sa mission de portée nationale, a-t-il souligné, consistera à désenclaver

maintenons notre présence en terre centrafricaine au sein de la MINUSCA, à travers l'Unité de police constituée dont la 9e vient d'être déployée en République Centrafricaine". Le culte œcuménique au temple salustiste de Mougali, le dépôt des gerbes de fleurs le 21 juin à la stèle aux morts de la Force publique par les ministres Mondjo, Mboulou, Lydie Pongault en charge de l'Industrie culturelle et le député-maire de Brazzaville Dieudonné Bantsimba, le lancement de l'opération d'assainissement de la ville par le député-maire et le général de division René Boukaka, Chef d'Etat-major général adjoint, les finales des matchs de football et de volley-ball remportées respectivement par la Garde républicaine (GR) face à la GN (5 à 4 aux tirs au but; 0-0, au temps réglementaire), et les F.A.C face à la DGSP (75-62), en présence du ministre Mondjo, sans oublier les autres compétitions, ont aussi fait partie des activités.

Alain-Patrick MASSAMBA

PAM

Anne-Claire Mouilliez est allée faire ses adieux à la ministre des Affaires sociales

La ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, s'est entretenue le 23 juin dernier avec la représentante, directrice pays du bureau du Programme alimentaire mondial (PAM), Mme Anne-Claire Mouilliez, qui vient d'achever sa mission en République du Congo.



Pendant l'audience

Anne-Claire Mouilliez est allée dire au revoir à Mme le ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, «avec laquelle nous avons beaucoup de projets et de collaborations en cours. Je suis accompagnée de Mr Baye qui, jadis, assurait déjà l'intérim ces derniers mois et qui va continuer pour assurer qu'il y ait vraiment une continuité dans tous les dossiers, le temps que quelqu'un d'autre soit nommé pour me remplacer», a-t-elle indiqué.

La représentante sortante du PAM a fait savoir que son agence a beaucoup de projets et activités en partenariat avec le MASSAH, notamment auprès des populations réfugiées et des demandeurs d'asile. Faisant le briefing de cet entretien, elle a précisé qu'il a été question des personnes régulièrement affectées par les inondations. «On

a surtout parlé avenir sur la base des activités en cours et du cercle vertueux autour des écoles pour adresser le sociale à travers nos programmes de cantines scolaires. Mme le ministre avait accepté, il y a quelques semaines, d'aller visiter le centre d'excellence du PAM au Brésil, notamment sur l'alimentation scolaire qui appui les petits producteurs autour des écoles. On a regardé à quel point ces initiatives et les leçons menées par le Brésil pourraient inspirer certaines initiatives au Congo. On a fait ce bilan, puisque c'est quelque chose de transitoire qui s'inscrivait déjà dans les activités actuelles du PAM, mais pour lesquelles on pourrait donner une nouvelle dimension et appuyer le Gouvernement à avancer dans

ce cercle, s'il le souhaite», a-t-elle déclaré.

Anne-Claire Mouilliez était la directrice et représentante du PAM en République du Congo depuis juillet 2021. Spécialiste de l'économie agroalimentaire et du développement, elle a 20 ans d'expérience dans la lutte contre la faim et a notamment travaillé au Sénégal, au Tchad, en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Togo et en République Démocratique du Congo.

De nationalité française, elle a occupé plusieurs postes de haut niveau en analyse de la sécurité alimentaire au sein du Bureau Régional du PAM à Dakar et plus récemment au siège de l'agence, à Rome.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

TEMOIGNAGE

Edith Mikolo: première Congolaise ingénieur dans le domaine du pétrole

Née le 23 septembre 1965 à Brazzaville, Edith Seye-Bena-Mikolo est la troisième d'une fratrie de neuf enfants. Elle fait ses études primaires à l'Ecole des cadres de 1970 à 1976, puis ses études secondaires de 1976 à 1981 au CEG de l'Application.



Edith Seye-Bena-Mikolo

A la faveur de l'affectation de son père, feu Justin Mikolo Kinzounzi, à l'ambassade du Congo à Cuba en 1981, elle se retrouve à La Havane où elle poursuit ses études secondaires du 2ème degré. Elle entre ensuite à l'Ecole polytechnique de La Havane d'où elle sort avec un diplôme d'ingénieur en Hydraulique, spécialisée dans les systèmes d'irrigation, en mécanique des fluides. C'est la première Congolaise à obtenir ce diplôme.

De retour au Congo, elle exerce entre autres, à la Société générale de surveillance (SGS). En 1997, elle intègre la Congolaise de Raffinage (CORAF), en qualité d'ingénieur. Dans les années 2000, elle est promue Chef de Département Communication, poste qu'elle occupe jusqu'à sa dispa-

rition. Femme engagée avec un très fort esprit de leadership, Edith est active dans diverses associations (sportive, caritative, puis politique).

En politique, elle s'engage tour à tour au sein du Comité d'action pour la défense de la démocratie-mouvement de jeunesse (CADDMJ), du Mouvement pour l'unité, la solidarité et le travail (MUST), avant de décider de revenir au PCT en 2015 où elle reste jusqu'à sa mort.

Edith est très soucieuse du développement local des populations, c'est ainsi qu'on la voit très active dans les plateformes associatives comme: l'Association Jacqueline Lydia Mikolo (AJLM), Kiyengui, MTR Mbong'Bantu. Femme caractérisée par une force tranquille et une lucidité reconnues par tous, elle contribue

activement au développement de projets tels que la construction de forages à Mouyondzi, la réhabilitation de l'école primaire de Moubombo où elle repose depuis le 13 avril 2023, puis la réhabilitation du marché de Mouyondzi.

Mère de deux enfants, Edith sait concilier en elle toutes ses différentes facettes. En 2018, elle est décorée pour plus de 20 ans de services rendus à la Nation.

Première femme congolaise ingénieur dans le domaine du pétrole, elle lègue à la postérité un patrimoine immense et exaltant.

A. G. NGOUMA

ACTION SOCIALE

Aborder les situations de vulnérabilité pour une nouvelle approche

Le ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire a organisé le 26 juin dernier un atelier de validation de la politique nationale d'action sociale et de son plan d'action 2022-2023. C'est la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma qui a ouvert les travaux, en présence de trois autres membres du Gouvernement: Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat; Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la population; Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation; Mme Emilienne Raoul, présidente du Conseil économique, sociale et environnemental; Chris Mburu, coordonnateur résident du système des Nations-Unies; Maurizio Cascioli, directeur général de l'Agence française de développement (AFD).

souhaitons, non seulement, recueillir vos avis et commentaires nécessaires à l'amélioration du document, mais aussi et surtout votre engagement à accompagner le financement du plan d'action qui est programmé sur quatre ans», a dit Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma aux participants. Pour le directeur général de l'AFD, ce document clé du futur de l'action sociale au Congo, a pu bénéficier de l'appui d'expertise France dans le cadre d'un financement octroyé par son Agence. «Associé aux engagements financiers de

d'action social, du secrétariat permanent de suivi évaluation et de revues conjointes pour suivre les activités de du PNAS constituent une innovation importante», a affirmé Maurizio Cascioli.

Tout en félicitant Mme le ministre ainsi que l'ensemble de son équipe pour tout le travail accompli jusqu'ici, le directeur général de l'AFD a réitéré au nom de son agence, amis également de l'ensemble des membres du groupe «protection sociale du Forum des partenaires au développement», leur engagement à accompagner le ministère sur ce chemin ambi-

Pour l'élaboration de ces nouveaux documents, le ministère a mis en œuvre une approche inclusive, associant toutes les parties prenantes, notamment les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les bénéficiaires.

«Nous souhaitons obtenir une plus grande synergie d'action entre les acteurs intervenants dans la réponse aux problématiques sociales et éviter ainsi les dysfonctionnements qui n'ont pas permis la mise en œuvre optimale des précédentes générations des plans d'action et de politique nationale d'action sociale», a déclaré la ministre.

Ces documents, a-t-elle expliqué, «ont été conçus pour apporter quelques innovations dans la manière d'aborder les situations de vulnérabilités et sur la manière d'y répondre. Les différentes actions planifiées dans ce nouveau document permettront au Gouvernement, à travers le ministère des



Pour la postérité

Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, de mettre en place un socle minimum de protection sociale au Congo».

Pour les cinq prochaines années, les actions que mèneront le ministère découleront de ces documents programmatiques, mais aussi et, surtout, des cinq domaines d'action prioritaires définis dans le programme quinquennal du Gouvernement. «Nous

l'Etat, les engagements pris ou à venir par les différents partenaires techniques et financiers seront également fondamentaux pour atteindre les objectifs. La forte mobilisation des ressources humaines du MASSAH, mais aussi de l'ensemble des partenaires sera un facteur clé de succès. Finalement, un point central sera le suivi régulier de ce plan et en ce sens, l'instauration du Comité national

tioux tracé par cette politique nationale de l'action sociale.

A noter que le document en validation met un accent particulier sur les mesures à prendre pour renforcer non seulement l'action sociale en faveur des couches vulnérables de la population, mais aussi les interventions d'urgence en matière humanitaire.

Cyr Armel YABBAT-NGO

JOURNEE MONDIALE DES MICROS ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

«Produire, transformer et consommer du made in Congo»

La Journée mondiale des micros et petites et moyennes entreprises, la septième du genre, a été célébrée le 27 juin dernier. Au Congo le thème retenu: "Reprise dans la résilience", traduit la volonté du Gouvernement sous l'impulsion du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Anatole Collinet Makosso, de faire du secteur privé et des micros, très petites, petites et moyennes entreprises un réel moteur de croissance». En rapport à cette commémoration, le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par la ministre Jacqueline Lydia Mikolo.

Instituée en 2017 par l'Assemblée générale des Nations-Unies pour valoriser, au niveau mondial, l'apport déterminant des micros, très petites, petites et moyennes dans le développement de nos économies, en accordant une importance particulière à l'essor de la culture entrepreneuriale, notamment en milieu juvénile et en milieu féminin.

Pour la ministre, les Congolais doivent être capables de produire, transformer et consommer du made in Congo, afin de réduire le poids de la dépendance économique. «Plusieurs réformes engagées visent, non seulement à soutenir l'entrepreneuriat local, en incitant à valoriser nos produits locaux, mais également à rendre notre territoire national propice aux investissements directs étrangers», a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo.

Elle a indiqué que son ministère ne ménagera aucun effort pour continuer à travailler à la consolidation des dispositifs de soutien, d'appui et d'accompagnement des artisans et entrepreneurs dans l'intérêt de lever les obstacles qui ralentissent ou freinent la croissance de leurs activités: «Les freins

qui persistent, nous le savons, reposent principalement sur un certain nombre de difficultés, à savoir: celles liées à l'accès aux crédits à taux bonifiés et à l'accès aux marchés aux marchés publics privés»

La ministre a rappelé le rôle crucial que jouent les micros, très petites, petites et moyennes entreprises, comme moteur de la croissance, pilier fondamental du développement des économies, notamment par leur capacité à créer de la richesse, emplis et à contribuer significativement à la réduction de la pauvreté.

Jacqueline Lydia Mikolo a indiqué que beaucoup de réformes sont entreprises, afin d'optimiser l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de développement des micros, très petites, petites et moyennes entreprises qui prend en compte les nouveaux enjeux liés à l'accélération de la transition écologique, en intégrant la nécessité de soutenir et développer l'entrepreneuriat vert et l'entrepreneuriat numérique en République du Congo.

Ces réformes, a-t-elle rappelé, «visent à s'assurer que no-



Jacqueline Lydia Mikolo.

tre pays prend toute sa place dans le concert des économies en transition qui œuvrent pour l'essor d'un modèle de développement connecté, responsable et donc durable. L'Etat s'est résolument engagé à travailler pour, et faire valoir une politique ambitieuse de développement social et solidaire. Pour cela, il est indispensable de renforcer l'action publique en faveur de l'amélioration du climat des affaires pour rendre le pays attractif à tous types d'investissements dans l'intérêt de créer plus de richesses, plus d'emplois et soutenir une croissance durable des secteurs hors pétrole, indispensables à la marche vers l'émergence économique et sociale du pays»

Elle a souligné le fait que son département travaille à la dématérialisation des processus de formalisation des entreprises, de

réduction des coûts et des délais de création des entreprises en moins de 48 heures, «de même que nous accélérons le soutien et le financement des projets porteurs, axés sur le développement de plusieurs chaînes de valeurs et sur les secteurs prioritaires identifiés par le PND 2022-2023», a poursuivi la ministre.

Jacqueline Lydia Mikolo a invité les porteurs de projets, les entrepreneurs, le patronat et les associations de jeunes entrepreneurs à redoubler d'efforts pour co-construire avec le ministère des pistes de solutions à leurs contraintes. «Nous allons continuer à travailler ensemble pour promouvoir leur compétitivité et œuvrer à leur mise à niveau de l'orée de l'avènement de la zone de libre-échange continentale africaine d'ici 2030», a-t-elle conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Dramatique concert de Roga Roga au Stade Massamba-Débat: un mort!

Des milliers de spectateurs au Stade Président Alphonse Massamba-Débat samedi 24 juin 2023 à Brazzaville, pour le concert du célèbre artiste-musicien congolais Roga-Roga. Il s'était donné de relever le défi de remplir l'enceinte construite en 1964 pour accueillir les 1^{ers} Jeux africains en 1965. Mais l'entrée au stade ne s'est pas faite sans difficulté. Et dans une bousculade avant la montée sur scène du chanteur, un spectateur perché sur le sommet des gradins a chuté et est mort sur-le-champ. Son corps a été transporté à la morgue par les sapeurs-pompiers qui ont réalisé un grand travail de secourisme pour l'occasion. L'événement musical a aussi enregistré, selon des témoignages, deux blessés, le premier par les «bébés noirs» à l'aide d'une lame rasoir, le second a reçu une bouteille balancée par un inconnu. Il paraît aussi qu'un étonnant événement s'est passé à cette occasion: la réconciliation entre deux groupes de bandits armés sous la houlette de quelques autorités du pays.

Des punaises s'invitent dans plusieurs maisons à Makélékélé (Brazzaville)

Nous sommes submergés de signalements de la part d'habitants des quartiers Moukoundzi-Ngouaka et Château d'eau dans le premier arrondissement de Brazzaville, signalant des punaises «diaboliques» qui s'inviteraient dans les maisons. Ces bestioles parasites se nichent dans les recoins, particulièrement sous les matelas, les fauteuils, les lits, les fissures des murs ou les plafonds. Ils ont envahi plusieurs maisons dans ces deux quartiers. Les habitants sont désespérés et ne savent pas quoi faire. L'invasion risque de s'étendre dans d'autres quartiers. Peut-être faut-il sortir de l'oubli le Service d'hygiène, qui ne joue plus son rôle de gardien de l'hygiène dans les quartiers, pour lui faire rejouer sa mission d'antan.

L'éclairage public grâce à l'Union européenne

Plusieurs avenues et rues principales de Brazzaville, sont plongées dans le noir depuis belle lurette, mettant en insécurité les usagers à certaines heures tardives de la nuit. Ce ne sera plus bientôt qu'un souvenir si l'on en croit les autorités municipales. Elles ont sollicité un financement que l'Union européenne a accepté d'octroyer à la ville pour qu'un effort d'éclairage public soit fait prochainement. «Même pour l'éclairage public de nos routes, nous nous endettons», commente la rue.

Faux agent de sécurité

Un homme se réclamant de la garde rapprochée d'une autorité gouvernementale a joué, samedi 24 juin 2023, un sale tour à un taximan, une femme et un de ses collègues de classe retrouvé au hasard d'une promenade à Moungali, le quatrième arrondissement de Brazzaville. Arrivé à Mfilou-Ngambaba, le septième arrondissement, il a passé une commande de boisson dans un nganda et a dit aux trois personnes qu'il partait dans la parcelle voisine saluer une autre connaissance. Il a disparu pour toujours emportant avec lui le téléphone de la femme et sans payer la note ni la course de taxi. Un escroc, tout simplement!

Le chanvre à ciel ouvert!

Rien à faire. Les faits sont têtus, plutôt les hommes. On a beau condamner la circulation et la consommation du chanvre indien, rien, semble-t-il, n'y fait. Mieux, l'activité se porte même très bien. L'autre jour, au concert de Roga-Roga, des jeunes gens consommaient du chanvre sans craindre la présence des agents de la Force publique. Une semaine plus tôt aussi à l'occasion du match Congo-Mali, toujours au Stade Massamba-Débat, des dealers s'étaient illustrés par la même pratique. Le plus troublant, selon des témoignages, c'est que des agents chargés de la répression en sont devenus de puissants pourvoyeurs. C'est à n'y rien plus comprendre.

Tué et brûlé par la foule à Nganga-Lingolo

Il y a deux semaines à Nkota, un quartier de Nganga-Lingolo, un jeune homme a été rattrapé et tué, puis son corps a été brûlé par la foule. Son corps a traîné jusqu'au lendemain, avant d'être enlevé et inhumé à la sauvette dans le cimetière proche. La cause du meurtre? Il s'agirait d'un voleur qui aurait opéré dans un domicile. Il a eu la malchance d'être attrapé la main dans le sac. Ces derniers temps, c'est devenu une habitude: on bastonne puis on brûle les voleurs. L'horrible scène a provoqué la colère de certains habitants du quartier, mais ils étaient impuissants face à la furie de leurs voisins.

Massacre de cinq personnes dans le district de Ngabé

Les habitants d'Inoni Plateau, un village du district de Ngabé sur la route nationale 2, sont confrontés à une inquiétante insécurité. Il y a quelques jours, des bandits dont on ignore la provenance, ont opéré dans le village. Quand ils ont surgi la première fois, ils ont tué trois membres d'une même famille et pillé leur maison. Quelques jours après, les habitants ont découvert deux autres corps sans vie, une femme et un enfant, et leur maison pillée. Cinq corps sur le tapis. Comme quoi, l'insécurité, ce n'est plus seulement dans les centres urbains. Le député de la circonscription a interpellé la police, une enquête a été ouverte.



CABINET LE MITOUARD DEFI CONGO SARL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital Social de deux cent millions (200 000 000 F. CFA)

Siège Social: Avenue de l'Abattoir, Quartier Songolo, B.P.: 4676

RCCM: CG-PNR-01-2008-B12-00245, Pointe-Noire,

REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'INSERTION

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021 enregistré le 16 juillet 2021 au bureau d'enregistrement des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire centre sous le numéro 5325 folio 130/19, les associés de la société DEFI CONGO SARL ont décidé de nommer, à compter du même jour, en qualité de Commissaire aux comptes, la société

MS & ASSOCIES AUDIT ET EXPERTISE COMPTABLE, en sigle MSA, société par actions simplifiée représentée par Monsieur Simon MBOUMBA, titulaire du numéro d'agrément EC 557.

Mentions modificatives au RCCM NO CG-PNR-01-2008-B12-00245 effectuées au greffe du tribunal de commerce de la ville de Pointe-Noire, conformément à la législation en vigueur.

Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI

Conseil Juridique et Fiscal - Agrément CEMAC n°CF129

Membre de l'Association des Experts Fiscaux

Agréés du Congo.

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DEDÉ- SOMBO

Notaire à la Résidence de Pointe-Noire

03, Avenue Fayette TCHITEMBO

Immeuble Société CHRYSTAL Services, en diagonale de Caffé Torino 1^{er} étage,

B.P.:469 Tél. : 05.031.39.32/06.885.49.40

Email : mbiSSI.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

SOCIETE SUKALI SARLU

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de F. CFA : 1.000.000

Siège social: Brazzaville, Djiri, 13, Avenue du Grillage, Quartier KOMBO

(République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDÉ- SOMBO, en date du 31 décembre 2022, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée "SUKALI" dont les caractéristiques suivent :

Capital : 1.000.000 F CFA

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays: -Services de restauration, préparation et vente des plats cuisinés, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, transformation d'aliments, création d'actifs de propriété intellectuelle, le franchisage et l'octroi de licences de la marque et d'autres actifs de propriété intellectuelle, l'exploitation d'hôtels, de discothèques, de restaurant, de bars, d'entreprises de divertissement et d'accueil en plein air et en salle ainsi que la publicité, la location d'espaces pour des événements, l'organisation d'événements sociaux ;

-La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques et sociétés congolaises ou étrangères, créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment la voie de création de sociétés nouvelles ou de fonds de commerce, apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite;

Et Généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur Ikemefuna Vincent MUOKEBE

Statuts enregistrés à Brazzaville Talangaï folio 038/12 du 23 février 2023 sous le n°232 RCCM N° CG-BZV-01-2023-B13-00132

Pour insertion,

Maître Blanche Patricia

MBISSI DEDÉ-SOMBO.

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

| N° | N° de Réquisitions | REFERENCES CADASTRALES | QUARTIERS | Arr./Dépt | REQUERANTS |
|----|-----------------------|--|---|------------|---|
| 01 | N° 6904 du 04/10/22 | Section : AM, bloc : 197, Pile : 1ter, Sup : 488,62 m2 | 25, Avenue Mayama | Mfilou | MALONA Lauriche Benellia |
| 02 | N°29494 du 08/12/22 | Section :-, bloc: 03, Pile : 1-2, Sup: 980,00 m2 | Village Mingali Bambou | Pool | MPASSI Née BIRANGUI Jeanne Hortense |
| 03 | N°29459 du 25/11/22 | Section :-, bloc: 06, Pile :-, Sup: 4334,92 m2 | Village Mingali Bambou | Pool | MPASSI Née BIRANGUI Jeanne Hortense |
| 04 | N° 7334 du 24/04/23 | Section C4, bloc : 78, Pile : 12, Sup. 300,92 m2 | 130 Rue des Palmiers (qtier Ngassa) | Makélékélé | BANDZOUZI NKELO Edwige |
| 05 | N° 7337 du 25/04/23 | Section : G, bloc : 16; Pile : 9 (ex 6), Sup. 385,89 m2 | 18, Rue Ibara Joseph (ex rue Bérangeur) | Bacongo | MOULANGA Catherine |
| 06 | N° 29487 du 07/12/22 | Section : AM, bloc : 75, Pile : 29, Sup : 200,221 m2 | 3 bis Rue Pierre Nkombo | Mfilou | MAVOUNGOU MILENZI Christelle |
| 07 | N° 7212 du 13/02/23 | Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup: 8000,00 m2 | Kintélé, quartier Lifoula (bloc Massiki- I) | Pool | MOKOMBA Aimé Claude |
| 08 | N° 7151 du 13/01/23 | Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 208,53 m2 | Rue Bansoundila (qtier Indzouli) | Mfilou | BIBANZOULOU BATOLA Annabelle |
| 09 | N° 29916 du 1er/03/23 | Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 207, 00 m2 | Quartier Itjali (Le Bled) | Mfilou | BIDJANG TCHICAYA Gilles Richard |
| 10 | N° 6751 du 01/06/22 | Section : B2, bloc : 173, Piles : 2(ex 1023), Sup 373, 00 m2 | 13, Rue Marie Bella (Diata) | Makélékélé | Mme NGOLO née ZAKETE Françoise et Enfants |
| 11 | N° 6893 du 25/08/22 | Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 800,00 m2 | Quartier Nsada (YONGO) | Pool | YIMBOU-DIA-NGOMA Medie Christaël |
| 12 | N° 6894 du 25/08/22 | Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 1600,00 m2 | Quartier Nsada (YONGO) | Pool | YIMBOU-DIA-NGOMA Medie Christaël |
| 13 | N° 6912 du 08/09/22 | Section : AF, bloc 128, Pile : 9, Sup : 354,50 m2 | 3, Rue Dominique Kinzonzi | Makélékélé | MASSENSO MPASSI Aimé |
| 14 | N° 29658 du 09/01/23 | Section : P13C, bloc : 142, Pile : 10 ; Sup : 396, 88 m2 | 5 Rue Loandjili (quartier cité des 17) | Mfilou | OWOMA Félix Jacks |
| 15 | N° 7354 du 09/05/23 | Section : G, bloc : 82, Pile : 8, Sup 330,40 m2 | 91, rue Bérangeur. | Bacongo | NDAMBA née BANDZOUZI-ZOUKA-BEBENE Y. |
| 16 | N° 7347 du 04/05/23 | Section : F, bloc : 98, Pile : 11(ex 8) ; Sup : 237, 70 m2 | 11, Rue Ngoma Louis | Bacongo | SAMAKE Sounkalo |
| 17 | N° 7344 du 03/05/23 | Section :-, bloc :-, Pile :- ; Sup : 399, 89 m2 | Village Nganga-Lingolo (Quartier Ndala) | Pool | MBIYAVANGA Adrienne Gertrude |
| 18 | N° 6782 du 15/06/22 | Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 363, 73 m2 | Quartier Kibina | Madibou | DIAVOUKANA Nadège Claude Patricia |
| 19 | N° 7339 du 27/04/23 | Section : AB, bloc : 83, Pile : 13, Sup. 757,64 m2 | Rue Germaine BABAKANA (Qtier Ca. | Madibou | MAHOUNGOU Eugène |
| 20 | N° 7278 du 22/03/23 | Section :-, bloc : 2, Pile : 4, Sup. 200,00 m2 | Quartier Kombé (MAKABA-Ndilou) | Madibou | BOUKOU Braddy Albertimar |
| 21 | N° 6975 du 10/10/22 | Section : AS2, bloc : 47, Pile : 5 bis, Sup : 400,00 m2 | Rue Monseigneur Anatole Milandou | Madibou | KIBONGUI Abel J C et SAMAYELA Nina Emeline |
| 22 | N° 7285 du 24/03/23 | Section ; G, bloc : 37, Pile : 6, Sup : 367,05 m2 | 25 Rue Matoua André (ex rue Montaigne) | Bacongo | MASSAMBA Jean Ignace |
| 23 | N° 7304 du 06/04/23 | Section : AG bloc : 80, Pile : 06 bis, Sup.251, 05 m2 | 46 BIS Avenue Alphonse Bitsindou Q K | Makélékélé | DIABANKOUZEI Blaise |
| 24 | N° 6986 du 14/10/22 | Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 2999, 60 m2 | Quartier Wayako | Kinkala | BATOLA Michelle |
| 25 | N° 2654 du 28/05/15 | Section :-, bloc : 4, Pile : 31, Sup : 400, 00 m2 | NGAMPOKO | Madibou | BIKAMBIDI BANIO Celestine |
| 26 | N° 2652 du 28/05/15 | Section :-, bloc : 4, Pile 26, Sup 400, 00 m2 | NGAMPOKO 2 | Madibou | BIKAMBIDI BANIO Celestine |
| 27 | N° 7307 du 11/04/23 | Section : P13C, bloc : 56 ; Pile : 10 (ex 2), Sup : 240,22 m2 | 59 bis Rue mbélé | Mfilou | GATSONGO BACHIR Nour Halid |
| 28 | N° 7319 du 19/04/23 | Section : AJ, bloc : 161, Pile : 1, 2 et 13; Sup : 2433, 18 m2 | 15 et 17 Rue Makabakassa (quartier K.) | Makélékélé | Eglise de Jésus-Christ des Saints des Dernier Jours |
| 29 | N° 7366 du 10/05/23 | Section : F, bloc : 10, Pile : 04(ex 3), Sup : 423,59 m2 | 44 Rue Féix Tchicaya (ex Rue Lamy) | Bacongo | NDINGA Moukala Dieudonné |
| 30 | N° 7261 du 15/03/23 | Section : A4, bloc : 91, Pile : 16 bis, Sup.78, 16 m2 | 06, Rue Albert Mouanga | Makélékélé | BADILA née TSANGHOU KOYO |
| 31 | N° 7260 du 15/03/23 | Section : C4, bloc : 78, Pile : 02, Sup : 257, 50 m2 | 113, Rue Ngamaba | Makélékélé | BADILA née TSANGHOU KOYO |
| 32 | N° 6635 du 28/07/22 | Section : BK, bloc : 23, Pile : 03, Sup : 587,95 m2 | Quartier Kombé | Madibou | DIAMESSO Gaston |
| 33 | N° 6635 du 28/07/22 | Section : BK, bloc : 32, Pile : 06 et 01 bis, Sup : 867,27 m2 | Rue Benabio Albert (Kombé) | Madibou | DIAMESSO Gaston |
| 34 | N°7209 du 10/02/23 | Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 427, 73 m2 | Rue Malonga Philippe (Q Indzouli) | Mfilou | MAYILA Dheograciass Ravelle |
| 35 | N° 5597 du 12/08/20 | Section : AD4, bloc : 35; Pile : 43, Sup : 592, 19 m2 | Rue Tsoukou Mbaya (Q Mafouta) | Madibou | LOUSSAKOU MAYOUMA Jennifer Chancelvie V. |
| 36 | N° 30121 du 14/04/23 | Section :-, bloc :-, Piles :-, Sup. 300,24 m2 | 33 Rue Promesse divine (Terre I. M. Itsali) | Mfilou | MIABOUNA Mireille Christiane |
| 37 | N° 7375 du 17/05/23 | Section : F, bloc : 106, Piles : 14(ex 12), Sup : 517, 90 m2 | 99 bis, Rue Pasteur Fila Joël | Bacongo | NGOMA Hervais |
| 38 | N°7376 du 17/05/23 | Section : F, bloc : 107; Pile : 8, Sup : 756,41 m2 | 96, Rue Pasteur Fila Joël | Bacongo | NGOMA PEMBE Merciath Exocée |
| 39 | N°30161 du 24/04/23 | Section :-, bloc :-; Piles :-, Sup : 333, 62 m2 | 81, Rue Daniel Bakoulongo | Mfilou | NZILA Patrick-Marien |
| 40 | N° 7389 du 24/05/23 | Section C2, bloc : 125, Pile : 10 (ex 823) , Sup : 498, 79 m2 | 823, Av Cardinal Emile Biayenda | Bacongo | Société KOMA |
| 41 | N° 7388 du 24/05/23 | Section : AM, bloc : 201, Piles : 6 bis, Sup : 234,23 m2 | 9, Rue Félix Ngambou (Q Kibouéndé) | Mfilou | KYMBASSA KAYA Rock Modeste |
| 42 | N° 5576 du 10/07/20 | Section : B2, bloc : 65, Piles : 10, Sup.264, 17 m2 | 64, Rue de la Piscine (Qtier Diata) | Makélékélé | Enfants KONDI PANDI |
| 43 | N° 7378 du 22/05/23 | Section : B2 bloc : 142, Piles : 05, Sup 374, 78 m2 | 44 Rue Massanguï (Qtier Diata) | Makélékélé | MALONA Lauriche Benellia |
| 44 | N°7384 du 23/05/23 | Section :-, bloc :-; Pile :-, Sup : 14117,00 m2 | Village Kindounga | BOKO | VOUALA-MASSENSO Edwige |
| 45 | N° 7365 du 09/05/23 | Section : A3, bloc : 34; Pile : 23, Sup : 221,96 m2 | Case C2-49 OCH (Q Nganguouoni) | Makélékélé | KIAKOUAMA Jean Pierre |
| 46 | N°7338 du 26/04/23 | Section : BJ, bloc : 9, Piles : 4 bis, Sup 247, 72 m2 | Rue Jérôme Tsila (Quartier Ngoko) | Madibou | MPASSI LOUMPANGOU Paulvie Gémima |
| 47 | N° 6538 du 10/01/22 | Section :-, bloc :-, Piles :-, Sup 19615, 37 m2 soit 1ha 96a 15 ca | Quartier Yalavounga | Kinkala | SALABANZI Félicité Zoé |
| 48 | N° 7356 du 09/05/23 | Section : C2, bloc : 39, Piles : 1, Sup 283, 65 m2 | 52 Rue Nkouka Batékés | Bacongo | Enfants NTARI Théophile |
| 49 | N° 30204 du 09/05/23 | Section : AK, bloc : 226, Piles : 6, Sup 340, 85 m2 | 41, Rue mawa jean (Q Mfilou) | Mfilou | Succession NTSINGUI Henriette |
| 50 | N° 7403 du 31/05/23 | Section :C4, bloc : 7, Piles : 26 (ex 1517), Sup 356,80 m2 | 1517 Av. Fulbert Youlou | Makélékélé | NGUIMBI née MONGUIA Pierre Edwige Céline E |

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

Pour l'insertion légale, le chef de bureau
Alban Pie X OTORO

Fait à Brazzaville, le 15 juin 2023

ORGANISATION DES PREMIÈRES DAMES D'AFRIQUE

Vingt ans d'action au profit des plus vulnérables

Les 20 ans de l'Organisation des Premières dames d'Afrique pour le développement (OPDAD), ont été célébrés le 17 juin 2023 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo. L'occasion a permis de dresser le bilan des deux décennies d'actions au profit des plus vulnérables.

Pour Mme Monica Geingos, présidente en exercice de l'OPDAD et Première dame de la Namibie, «cet événement historique a permis de souligner le rôle catalyseur du changement qu'a joué et continuera de jouer l'OPDAD sur le continent et au-delà, pour favoriser l'accès aux services essentiels et l'autonomisation des femmes et des jeunes».

L'organisation a, en outre, lancé officiellement sa «campagne unificatrice pour la réalisation de l'égalité des sexes en Afrique», autour de quatre piliers prioritaires: l'éducation, la santé, l'autonomisation et la lutte contre les violences envers les femmes et les filles. A travers cette campagne, les épouses des Chefs d'Etat d'Afrique souhaitent mobiliser l'ensemble des partenaires pour accélérer les progrès déjà



Les Premières dames d'Afrique engagées pour la cause des plus vulnérables

réalisés et permettre la pleine participation des filles ainsi que des femmes au développement socioéconomique du continent. Denise Nyakeru Tshisekedi, vice-présidente de l'OPDAD et Première dame de la RD Congo a souligné: «A l'échelle du continent les obstacles à la réalisation de l'égalité des sexes sont encore trop importants. Il est urgent d'agir. Nous devons capitaliser sur l'influence collective des Premières dames pour conduire des transformations audacieuses et construire un avenir où chaque Africain peut s'épanouir. Libérons le potentiel pour que chacun puisse être acteur et moteur de ce changement à l'échelle mondiale».

Durant ces assises, trois principales activités ont été tenues: la conférence plénière; le village de l'OPDAD, spécialement construit pour l'occasion sur la pelouse de l'Académie des Beaux-arts, qui a été ouvert du 15 au 18 juin; une soirée d'anniversaire exceptionnelle avec une vente aux enchères au profit de l'OPDAD. L'événement a réuni plus de 500 participants dont les Chefs d'Etat et les représentants de la société civile. Mme Antoinette Sassou-Nguesso, Première dame du Congo, a été représentée par Mme Inès Nefer Bertille Ingani, ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, qui a récepti-

onné le prix décerné à l'épouse du Chef de l'Etat congolais pour les efforts fournis pour la bonne marche de cette organisation et pour toutes les actions menées. Le Président de la RD Congo, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a salué les efforts que font les membres de l'OPDAD à tous les niveaux. Il s'est dit être le défenseur de la masculinité positive. Créée en 2002, l'OPDAD est actuellement dirigée par la Première dame de Namibie qui a succédé à Antoinette Sassou-Nguesso. C'était lors de la 26e Assemblée générale de l'organisation qui a eu lieu à Brazzaville, du 9 au 10 juin 2022.

Alain-Patrick MASSAMBA

RUSSIE

Wagner se dresse contre le pouvoir

Le groupe paramilitaire Wagner est entré en rébellion contre le pouvoir russe dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 juin 2023. L'incident a inquiété le Kremlin pendant des heures. Face à cette situation, le Président Vladimir Poutine a dénoncé une trahison.

Evgueni Prigojine, chef du groupe Wagner dont les troupes combattent en Ukraine, a mené une rébellion armée sur le sol russe qui avait pour but de renverser le commandement militaire avec lequel il est en conflit ouvert depuis plusieurs mois. Les troupes ont décidé de battre en retraite dans la journée du samedi 24 juin. Cette rébellion, brève, mais spectaculaire, perçue comme un véritable coup de pression sur le Kremlin et le commandement militaire, risque de laisser de profondes traces sur le régime russe.

Après des mois de tensions avec le commandement russe, Evgueni Prigojine, chef du groupe paramilitaire a accusé le 23 juin, le ministre russe de la Défense, Sergueï Choïgou et le haut-commandement militaire d'une mauvaise gestion de la guerre en Ukraine en affirmant que des frappes russes avaient fait un «très grand nombre de victimes» dans ses rangs. En outre, il a souligné vouloir mener «une marche pour la justice» et s'est défendu de tout «coup d'Etat militaire».

Le chef de Wagner a aussi annoncé, dans la nuit du 23 au 24 juin que ses troupes composées d'environ 25.000 hom-



Evgueni Prigojine, chef du groupe paramilitaire Wagner

mes étaient entrées en Russie et qu'elles iraient «jusqu'au bout». Il a également assuré que ses forces étaient prêtes à mourir pour «la patrie...». Evgueni Prigojine est sorti du silence lundi 26 juin, en affirmant «qu'après la fin de sa rébellion

son but n'était pas de renverser le pouvoir russe, mais de sauver son groupe paramilitaire menacé d'être absorbé par l'armée. Le but de la marche était de ne pas permettre la destruction du groupe Wagner». Ses hommes selon lui avaient parcouru 780 Km en

se heurtant à peu de résistance. Le Président Vladimir Poutine a assuré avoir évité un «bain de sang» et a «appelé les rebelles à rejoindre l'armée russe ou à se rendre en Biélorussie. Il s'est présenté comme garant de la paix intérieure en Russie. Il a remercié les combattants du groupe Wagner, ceux qui sont restés fidèles à la Russie, des patriotes». Il s'est ensuite adressé aux rebelles pour leur présenter une seconde chance.

Le Président biélorusse Alexandre Loukachenko, qui a fait office de médiateur samedi 24 juin entre le Kremlin et Wagner, a proposé des solutions pour permettre au groupe paramilitaire de continuer à opérer. Malgré la rébellion, le groupe Wagner continue son déploiement en Afrique.

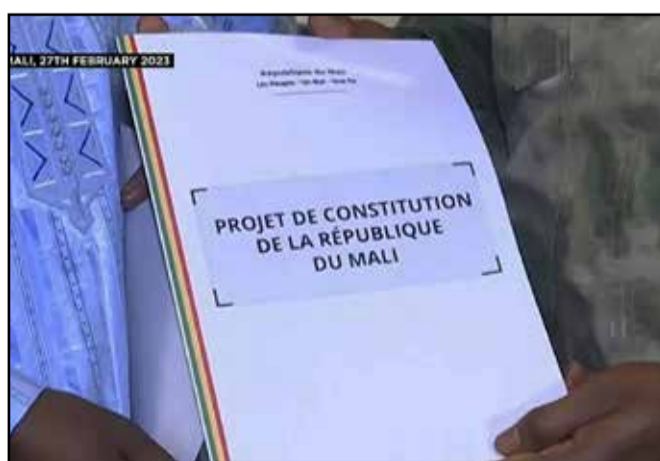
EDESSES

MALI

La nouvelle Constitution adoptée

A une très large majorité, les Maliens ont approuvé à 97% des voix, des amendements constitutionnels soumis à référendum par la junte militaire au pouvoir. C'est qu'a déclaré vendredi 23 juin 2023, la Commission nationale électorale. Cette adoption ouvre la voie à des élections en février 2024.

Les résultats représentent un plébiscite en faveur des militaires au pouvoir depuis 2020. Les Maliens ont ainsi approuvé le projet de nouvelle Constitution qui



Les Maliens ont désormais une nouvelle Constitution leur était proposé avec 97% des voix. Le taux de participation s'élève à 39,40%, d'après l'autorité électorale, qui a proclamé ces résultats provisoires, au cours d'une céré-

LIBRES PROPOS

Tentation du 3^{ème} mandat: Macky Sall réussira-t-il?

En Afrique francophone, l'habitude est prise. L'émulation entre les dirigeants joue à fond. Et pourtant, dans le cas du Sénégal, étudiant la vie du Président Senghor que j'ai dénommé «le démocrate mal aimé», je remarquai que bien qu'il fut moqué par quelques artistes et écrivains engagés comme David Diop et Wole Soyinka parce que chanteur de la négritude, il fut aussi le premier des pères fondateurs à mettre son pays, le Sénégal, sur la rampe de la «démocratie». Il n'a pas attendu le discours de La Baule et les injonctions du Président Mitterrand.



Mais il avait choisi de borner cette démocratie en limitant d'office le nombre des partis politiques. Inspiré peut-être par l'exemple américain. Il n'autorisa que trois partis. Ce qui relevait d'une certaine sagesse pour ne pas courir trop vite mais surtout pour éviter ces partis alimentaires ou ethnico-claniques pléthoriques qui pulvèrent dans de nombreux pays d'Afrique. Certes, l'Afrique est diverse et variée et plusieurs Etats membres, surtout anglophones et lusophones, ont réglé le problème de façon satisfaisante, à leur manière, selon leur histoire, leurs coutumes, leurs traditions et leur niveau de développement.

Je pense au Botswana, à l'Ile Maurice, à Madagascar, au Ghana, à l'Afrique du Sud, au Nigeria et à une dizaine d'autres à peine. Dans mon livre «20 ans au service de l'Afrique. Ecrits et témoignages», j'ai cité un cas insolite. C'est celui de la Zambie post Kenneth Kaunda. Le Président Frederick Jacob Titus Chiluba qui voulait un troisième mandat en 2002, avait été combattu par des membres de son gouvernement et de son parti le Mouvement pour la démocratie multipartite (MDD), mais surtout des femmes. Des femmes ministres qui ne craignaient pas d'organiser des rassemblements populaires au grand jour pour s'exprimer sur la question et dénoncer cette tentative de leur patron. Leur courage et leur intégrité m'avaient impressionné ainsi que leur loyauté envers les institutions et le respect de la loi suprême, la Constitution, d'autant plus que leur action était désintéressée et n'avait pour soubassement que leur patriotisme.

Aucun de ces combattants et militantes pour le respect de la Constitution ne tira profit de la victoire, puisque le Président Chiluba recula et quitta le pouvoir à la fin de son mandat légal. Ce fut un opposant, Levy Patrick Mwanawasa qui lui succéda en 2002, avec plus ou moins de bonheur. Mais depuis, la règle des deux mandats est toujours respectée à Lusaka.

Il faut reconnaître que dans le monde, la tentation du 3^{ème} mandat reste omniprésente. Parions que les Sénégalais félicités et donnés en exemple comme de bons élèves de la «Démocratie» ne vont pas se désavouer!

Gustave Pana ZOULA

Alain-Patrick MASSAMBA

EDUCATION

Renforcer les capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur

Les journées d'informations dédiées à la présentation des opportunités de mobilité en Europe dans le cadre du programme Erasmus + ont eu lieu du 22 au 23 juin 2023 à Brazzaville. Elles ont été lancées par Mme Delphine Edith Emmanuel, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. C'était en présence de Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Congo et de Thierry Ghislain Maguessa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et professionnel. Ce lancement a réuni les étudiants, les chercheurs, les enseignants-chercheurs des universités Marien Ngouabi et Denis Sassou Nguesso ainsi que des universités privées.



Le présidium au lancement des journées d'informations

Erasmus+ est le programme de l'UE pour l'éducation, la jeunesse et le sport pour la période 2021-2027. Il offre de nombreuses possibilités aux étudiants, membres du personnel et établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

Pour le Pr Gontran Ondzotto, président de l'université Marien Ngouabi, le programme Erasmus + permettra de partager la richesse des meilleures espérances pédagogiques de toute l'Europe. Ce programme va offrir la possibilité à de nombreux établissements publics et privés d'effectuer un séjour, un stage, une formation ou un volontariat dans l'un des pays membres de l'UE.

«Je souhaite que nous approfondissions ces coopérations dans les années à venir en allant progressivement vers un diplôme européen, en recrutant en commun des enseignants-chercheurs, en créant un statut dédié pour bâtir ensemble de grands laboratoires d'envergure mondiale. Ce programme Erasmus+ va permettre à nos étudiants, nos enseignants, nos chercheurs, d'apprendre, de rechercher, d'expérimenter ensemble, en conjuguant les outils, leur méthode et leur savoir», a-t-il dit.



L'assistance

Giacomo Durazzo a indiqué qu'Erasmus+, vieux de 36 ans, couvre les 27 Etats membres de l'UE ainsi que 6 pays associés. Il est également accessible au reste du monde grâce à ses activités internationales. Il est devenu Erasmus+ en 2014 quand le champ d'activités qu'il couvrait s'est élargi de l'enseignement supérieur aux domaines de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes, des écoles, de la jeunesse et du sport. «Le programme Erasmus + et la coopération UE-Afrique en matière d'éducation s'inscrivent dans le cadre de l'Alliance Europe-Afrique destinée à soutenir la mobilité de plus de 100 000 étudiants africains d'ici 2028», a-t-il souligné.

Mme Delphine Edith Emmanuel, a soutenu que le programme Erasmus + est un outil essentiel qui vise à faire participer plus de 100 000 étudiants africains à l'horizon 2028 à travers l'accroissement du nombre de bourses d'études et de programmes d'échange.

Ce programme se décline en trois actions: la mobilité à des fins d'éducation et de formation pour tous tout au long de la vie; la coopération entre organisation et institutions publiques et privées de l'enseignement secondaire, supérieur professionnel et de la jeunesse; le soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération dans ces domaines. «Nous disposons désormais d'un point focal qui permettra d'accompagner tous les candidats désireux de bénéficier de ce programme; la maîtrise des procédures de montage de projets entre les universités congolaises et les universités européennes; l'amélioration de la connaissance des différentes composantes du programme Erasmus + et des opportunités qu'il offre», a-t-elle affirmé.

La première journée d'information a mis l'accent sur les opportunités de mobilité universitaire en Europe et en particulier au sein des Etats membres de l'Union européenne représentés en République du Congo. Elle a porté aussi une meilleure appropriation du processus d'appel à candidature et de soumission des projets.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

CONTRAT DE DÉSENETTEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Assurer le suivi et l'évaluation des projets retenus

Le Comité d'orientation et de suivi (COS), l'un des organes de gouvernance du contrat de désendettement et de développement (C2D), a tenu sa 6^e réunion le 13 juin 2023 à Brazzaville. Cette réunion, regroupant les parties congolaise et française, a permis de faire un bilan sur le suivi, faire l'évaluation et l'état d'avancement des 13 projets de développement soutenus financièrement par le C2D et des deux fonds d'études en cours de mise en œuvre, pour apprécier les enjeux et d'aborder les éventuelles difficultés rencontrées, afin d'identifier les solutions les plus adaptées. La rencontre a été coprésidée par Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances, et François Barateau, ambassadeur de France au Congo.

À la fin de la réunion, Mme Bertille Mapouata, conseillère aux institutions financières internationales au ministère de l'économie et des finances, donnant les résultats des travaux, a précisé que les conclusions de cette session ont porté essentiellement sur le bilan des décisions de la dernière réunion exécutées dans sa totalité. Les différents projets sont bien menés. Les recommandations formulées à cette rencontre sont adressées aux coordonnateurs des projets qui doivent mettre en valeur surtout l'impact sur les populations, notamment les projets sociaux.

Parmi les réalisations, la route de la corniche, tout au moins la partie comprise entre la Case De Gaulle et le quartier Matour, à Makélékélé et l'assainissement de Bacongo, et Makélékélé rénovés, sont des projets du secteur des infrastructures, avec le financement du

C2D. Il y a aussi l'ouverture de l'institut national du travail social de niveau supérieur, dont l'accès est sur concours et le projet Lisungi avec un volet du C2D.

Pour rappel, après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative renforcée pays pauvre très endettés (PPTE) en janvier 2010, le Congo a pu bénéficier de la part de ses créanciers du club de Paris un allègement de sa dette. Ainsi, l'Etat français avait octroyé au Congo un montant total de 229 millions d'euros, soit plus de 150,2 milliards de francs CFA, sous la forme de contrat de désendettement et de développement (C2D). Ce contrat est un mécanisme de versement de subventions accordées par la France en contrepartie du remboursement des échéances de la dette publique du Congo à l'égard de la France. A ce titre, le premier C2D d'un montant de 80 millions d'euros était signé le 29



Vue de la tribune pendant la réunion

septembre 2010 à Brazzaville, pour une durée de cinq ans et couvrant la période 2010-2015. Concernant le second contrat d'un montant de 149 millions d'euros, la signature était intervenue le 10 décembre 2014 sur une durée de cinq ans et couvrant la période de 2015-2019.

François Barateau a invité les autorités congolaises à continuer à rembourser la dette. «La réalisation satisfaisante des activités de ces projets est assurée par le respect des engagements des autorités congolaises, que je salue, de reprendre le remboursement des échéances au titre de la dette C2D à compter de juin 2022. Je les invite à poursuivre le traitement de ces remboursements selon l'échéancier fixé, afin de sécuriser le financement et la

correcte exécution des projets jusqu'à leur bon achèvement».

Pour sa part, Jean-Baptiste Ondaye a souligné qu'il est toujours question d'assurer le suivi et l'évaluation des projets qui ont une vocation à donner des réponses concrètes aux attentes pressantes et légitimes des populations, à travers un mécanisme innovant à savoir: le contrat de désendettement et de développement.

La réunion a connu la participation des deux ministres, Mme Rosalie Matondo, de l'Economie forestière, et Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki, de l'Enseignement supérieur, ainsi que Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'Union européenne au Congo.

Philippe BANZ

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La ville d'Oyo se dote d'un Institut supérieur polytechnique

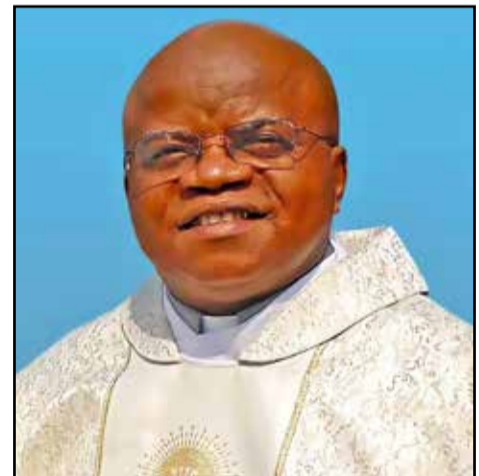
Grâce à son promoteur l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, l'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo (ISPSLO) ouvre ses portes prochainement. Le projet a été agréé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. Première école du genre dans le Nord Congo, l'ISPSLO va former au Brevet de technicien supérieur (BTS).

Fruit de l'inspiration et de la détermination de son promoteur, l'ISPSLO va démarrer grâce à l'implication du ministère de l'Enseignement supérieur et au partenariat avec certaines écoles du type comme le Centre Trainmar du Conseil congolais des chargeurs à Pointe-Noire, l'Institut de gestion et de développement économique (IGDE) de Brazzaville. Ces écoles s'engagent à accompagner l'institut à travers leur appui technique ainsi que leur expertise. Ceci, pour répondre à un besoin réel et combler un vide qui s'est toujours manifesté dans la partie septentrionale du pays, où il n'existe pas d'université ni d'école supérieure.

Ainsi, partageant la vision de son géniteur, le ministère de tutelle et les partenaires de l'ISPSLO s'unissent pour permettre aux élèves de cette partie du Congo, notamment des filières techniques et industrielles, de trouver après le bac une meilleure orientation devant leur éviter de se rendre nécessairement à Brazzaville, à Pointe-Noire ou encore à l'étranger pour poursuivre leur cursus universitaire. En clair, cette école catholique supérieure débute avec la formation

des étudiants de niveau Bac+2 dans le domaine de la gestion. Le parcours prévoit deux modules: Gestion comptable et du personnel; Transport et logistique. Au final, le parcours des étudiants sera sanctionné par l'obtention d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) dans l'une ou l'autre filière.

L'implantation de cette école est saluée par tous, au re-



Abbé Gervais Protais Yombo, promoteur de l'ISPSLO

à partir de la pénétration de l'évangile, ont fait des cités comme Boundji et Makoua des

impactant considérablement le rayonnement de la ville d'Oyo. Entre autres: la naissance d'un club d'anglais Shakespeare english club of Oyo (SECO) qui a célébré récemment sa première édition, le lancement d'un lycée d'enseignement général au sein du Complexe scolaire catholique Notre-Dame de l'Assomption qui est un don de la Fondation Edith Lucie Bongo Ondimba (FELBO), la création d'un orchestre dénommé Alima musica, qui a agrémenté il n'y a pas longtemps la célébration des 140 ans de l'évangélisation du Congo à Owando.

L'ISPSLO voit le jour conformément à l'arrêté N°7061/MESR-SIT/CAB accordant l'agrément d'ouverture aux établissements privés de l'enseignement supérieur du 8 juin 2023.

Aristide Ghislain NGUOMA



L'ancienne église d'Oyo qui abritera l'institut à son lancement

gard du manque auquel elle vient répondre dans la partie septentrionale du Congo, précisément dans le département de la Cuvette qui est un creuset des cadres et élites au niveau national. A l'instar des missionnaires catholiques qui,

fleurons de l'éducation et de l'éclosion des cadres, son géniteur l'abbé Yombo contribue, lui aussi, à son tour, à une véritable émergence des cultures et consciences. En quatre ans, son zèle missionnaire de curé de paroisse et ses réalisations

COOPERATION

La Chine assiste le Congo en offrant un don de 2.447 tonnes de riz

Par l'entremise du Programme alimentaire mondial (PAM), la République populaire de Chine a fait un don de 2.447 tonnes de riz pour une valeur de 1,8 milliards de FCFA à la République du Congo pour répondre aux besoins alimentaires immédiats des populations vulnérables de Brazzaville et de Pointe-Noire. La remise de ce don a eu lieu le 17 juin 2023, à Brazzaville. L'assistance alimentaire de la Chine a été apportée par Ma Fulin, ambassadeur au Congo.



Ma Fulin remettant le don à Mme Irène Mboukou-Kimbatsa

Le don a été réceptionné par Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa, ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, au nom du Gouvernement en présence de Chris Mburu, coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Congo, Mamadou Mbaye, représentant par intérim du PAM au Congo et d'Alain Robert Moukouri, secrétaire général de Caritas Congo, organisation choisie pour la distribution de ce don.

Ce riz sera distribué à environ 167 mille personnes déjà recensées dans les deux grandes villes du Congo. Depuis le lancement de l'assistance alimentaire en zones urbaines en 2020, le PAM collabore étroitement avec le ministère des Affaires sociales pour identifier les ménages vulnérables, sur la base du Registre social universel (RSU) élaboré dans le cadre du programme des filets sociaux.

A la remise du don, Mamadou Mbaye a rassuré que ce riz sera distribué à partir de la semaine prochaine.

«A Brazzaville, environ 100.000 personnes des arrondissements de Makélékélé, Bacongo, Ouenzé, Talangaï, Mfilou, Madibou et Djiri recevront cette assistance. A Pointe-Noire les distributions auront lieu dans les arrondissements de Lumumba, Tié-Tié, Loandjili, Mongo-Mpoukou et Ngoyo, pour 67.000 bénéficiaires», a-t-il dit.

Ma Fulin a précisé que le projet d'assistance alimentaire est issu d'un protocole d'accord signé entre le Gouvernement chinois et le PAM en juillet 2021 et porte sur la mise en œuvre d'un don alimentaire en faveur des populations vulnérables du Congo en utilisant un fonds pour la coopération Sud-Sud de la Chine en collaboration avec le PAM et la participation active du Gouvernement congolais. «Cela

constitue un nouvel exemple de la coopération triangulaire entre la Chine, le Congo et le PAM. Cette initiative se joint au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et injecte une forte impulsion à la réalisation des progrès des pays en développement. Le fonds pour la coopération Sud-Sud est promu fonds pour le développement mondial avec un sens plus élargi».

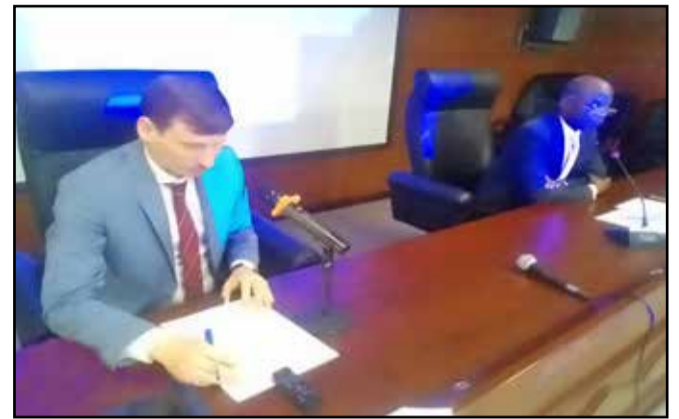
Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa, a salué les efforts du Gouvernement chinois. «La République a besoin de tous ses partenaires pour relever les nombreux défis qui se posent à lui parmi lesquels la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne notre département ministériel, cette lutte contre la précarité est incarnée par la nouvelle politique d'action sociale avec son plan d'action 2023-2026».

Philippe BANZ

FORÊTS

Une bonne gouvernance forestière pour une gestion durable des forêts

La convention de financement signée le 1^{er} mars 2018 dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement (FED) entre l'Union européenne et le Congo a fait l'objet d'une première réunion de suivi technique du Programme d'appui à la gouvernance forestière, mercredi 24 mai 2023 à Brazzaville. La réunion a permis d'échanger et de focaliser le débat sur tous les aspects opérationnels et de suivi des différents projets retenus.



Jakob Haushofer et Aimé Blaise Nitoumbi

Cette réunion a été co-présidée par Aimé Blaise Nitoumbi, directeur général du partenariat au développement, ordonnateur national suppléant du FED au ministère en charge du Plan, et Jakob Haushofer, chef de coopération adjoint à l'ambassade de l'Union européenne au Congo. Le financement de cette convention lié à l'amélioration de la gouvernance forestière vise la gestion durable des forêts, des tourbières et des mangroves ainsi que de leurs stocks de carbone.

La convention de financement mobilise un montant total à hauteur de plus de 5 milliards de FCFA. Ce financement va contribuer à l'amélioration de la gouvernance forestière, notamment à travers les appuis dédiés à la mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLE-

GT), conclu entre le Congo et l'Union européenne. Le cas de force majeure liée à la pandémie COVID-19 avait fait repousser la période de mise en œuvre des activités pour l'exécution de cette convention. Le financement sera réparti en cinq composantes déclinées en projets. La première composante, c'est le projet de l'Observation indépendante de l'application de la gouvernance forestière dans le cadre de l'APV-FLEGT. La deuxième composante est le projet d'appui à la société civile pour l'amélioration de la gouvernance forestière. La troisième composante intéresse le projet de l'appui au secteur privé. La quatrième composante concerne le projet sur l'audit indépendant du système de la vérification de la légalité du processus APV-FLEGT et enfin la dernière composante, c'est le projet d'assistance technique pour l'opérationnalisation du système de vérification de la légalité

et de l'appui à l'aménagement forestier.

Jakob Haushofer a précisé que cette convention de financement est un programme multi-pays financé par l'Union européenne qui est géré directement au siège avec l'Agence française de développement (AFD) et qui arrive comme un appui complémentaire à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo.

Aimé Blaise Nitoumbi a rassuré de la disponibilité des fonds prévus. «Notre chemin avait été marqué par des embûches avec la pandémie COVID-19. Nous avons eu des perturbations en perte de temps pour suspendre certaines périodes. Mais, nous avons pris toutes les dispositions pour ouvrir huit mois après et enfin réussir à engager tous les fonds consacrés dans cette convention de financement», a-t-il déclaré.

Ph. B.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE
N° 006/2023/OUESSO
INSERTION LEGALE

| N° d'ordre | N° de réquisitions | Références cadastrales | Lieu | Requérants |
|------------|--------------------|--|--|--|
| 01 | 2519 du 13/01/2020 | Section A, bloc 104; Pile 9 ; Sup.: 434,70 m ² | Quartier Mongoko Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mongoko Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 02 | 2668 du 28/05/2021 | Section A, bloc 8; Pile 4 et 6; Sup.: 800,00m ² | Avenue non dénommée Lycée d'Excellence Sous-préfecture de Mokeko | Avenue non dénommée Lycée d'Excellence Sous-préfecture de Mokeko |
| 03 | 2779 du 07/06/2022 | Section I, bloc I; Pile I; Sup.: 225,00m ² | Village KETTA Sous-préfecture de Mokeko | Village KETTA Sous-préfecture de Mokeko |
| 04 | 2861 du 23/12/2022 | Section B, bloc 52; Pile 19bis ; Sup.: 232,54m ² | Quartier Birhan-kiem Rue SIKO Arrondissement n° 2 Mbindjo | Quartier Birhan-kiem Rue SIKO Arrondissement n° 2 Mbindjo |
| 05 | 2868 du 30/01/2023 | Section A, bloc 241; Pile 5bis ; Sup.: 170,00m ² | Quartier Château d'eau (Avenue MEKING) Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Château d'eau (Avenue MEKING) Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 06 | 2869 du 31/01/2023 | Section J, bloc 5; Pile 1 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 07 | 2870 du 31/01/2023 | Section A, bloc 21; Pile 3 ; Sup.: 400,00m ² | Camp militaire Mokeko Sous-préfecture de Mokeko | Camp militaire Mokeko Sous-préfecture de Mokeko |
| 08 | 2873 du 23/02/2023 | Section I, bloc 26; Pile 13 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Mindongo (Zone Lycée GUEMBELA) Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mindongo (Zone Lycée GUEMBELA) Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 09 | 2883 du 24/04/2023 | Section A, bloc 15; Pile 1 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Lycée d'Excellence (Lotissement Canton) Sous-pref. Mokeko | Quartier Lycée d'Excellence (Lotissement Canton) Sous-pref. Mokeko |
| 10 | 2884 du 24/04/2023 | Section A, bloc 3B; Pile 13 ; Sup.: 550,00m ² | Quartier Lycée d'Excellence (Lotissement Canton) Sous-pref. Mokeko | Quartier Lycée d'Excellence (Lotissement Canton) Sous-pref. Mokeko |
| 11 | 2885 du 24/04/2023 | Section I, bloc 5; Pile 4 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 12 | 2886 du 24/04/2023 | Section I, bloc 5; Pile 6 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 13 | 2887 du 09/05/2023 | Section I, bloc 46; Pile 441 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 14 | 2890 du 17/05/2023 | Section C, bloc 13 ; Pile 4 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Birhan-kiem (Zone de la présidence), Arrondissement n° 2 Mbindjo | Quartier Birhan-kiem (Zone de la présidence), Arrondissement n° 2 Mbindjo |
| 15 | 2891 du 24/05/2023 | Section A, bloc 18(ex 16), Pile 1,4(ex 4,5); Sup: 782,00m ² | Quartier Mindongo (Ancienne piste ANAC 3è T) Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mindongo (Ancienne piste ANAC 3è T) Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 16 | 2892 du 26/05/2023 | Section B, bloc 21 ; Pile 12 ; Sup.: 374,60m ² | Quartier Sans fil (Avenue MOSSOUA J. J), Arrondissement n° 2 Mbindjo | Quartier Sans fil (Avenue MOSSOUA J. J), Arrondissement n° 2 Mbindjo |
| 17 | 2797 du 25/08/2023 | Section B, bloc 13/7 ; Pile 5 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Birhan-kiem (Centre-ville. Zone la Présidence), Arr. n° 2 Mbindjo | Quartier Birhan-kiem (Centre-ville. Zone la Présidence), Arr. n° 2 Mbindjo |
| 18 | 2866 du 27/01/2023 | Section J, bloc 1, Piles 153,154 ; Sup.: 750,00m ² | Quartier Mindongo (Route Maboko), Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mindongo (Route Maboko), Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 19 | 2838 du 15/11/2022 | Section B, bloc 51, Pile 15bis ; Sup.: 384,00m ² | Quartier Birhan-kiem (Avenue Mopoundzoukou), Arrondissement n° 2 Mbindjo | Quartier Birhan-kiem (Avenue Mopoundzoukou), Arrondissement n° 2 Mbindjo |
| 20 | 2895 du 19/06/2023 | Section C, bloc 60, Pile 486 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Birhan-kiem Arrondissement n° 2 Mbindjo | Quartier Birhan-kiem Arrondissement n° 2 Mbindjo |
| 21 | 2896 du 19/06/2023 | Section H, bloc 60bis, Pile 8 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Mindongo, Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mindongo, Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 22 | 2897 du 19/06/2023 | Section A, bloc 80, Pile 6 ; Sup.: 382,72m ² | Quartier Château d'eau (Avenue MENGObi Dieudonné), Arrd n° 1 | Quartier Château d'eau (Avenue MENGObi Dieudonné), Arrd n° 1 |
| 23 | 2892 du 31/05/2023 | Section C, bloc 52, Pile 409bis ; Sup.: 200,00m ² | Quartier Birhan-kiem (Zone Hôpital Général), Arrondissement n° 2 Mbindjo | Quartier Birhan-kiem (Zone Hôpital Général), Arrondissement n° 2 Mbindjo |
| 24 | 2894 du 02/06/2023 | Section C, bloc 23, Pile 134 ; Sup.: 261,60m ² | Quartier Birhan-kiem (Lot. Koutangoye), Arrondissement n° 2 Mbindjo | Quartier Birhan-kiem (Lot. Koutangoye), Arrondissement n° 2 Mbindjo |
| 25 | 014 du 09/10/2003 | Section A, bloc 110, Pile 14 ; Sup.: 1029,67m ² | Quartier Poto-Poto, Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Poto-Poto, Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 26 | 2899 du 21/06/2023 | Section -, bloc, pile- ; Sup.: 2.000,00m ² | Village Maboko (Rivière la Ngoko) Sous-préfecture de Mokeko | Village Maboko (Rivière la Ngoko) Sous-préfecture de Mokeko |
| 27 | 2898 du 21/06/2023 | Section -, bloc, pile- ; Sup.: 50.000,00m ² soit 5ha | Village KETTA (Route Nationale n°2) Sous-préfecture de Mokeko | Village KETTA (Route Nationale n°2) Sous-préfecture de Mokeko |
| 28 | 2865 du 20/01/2023 | Section I, bloc 14, Pile 10 ; Sup.: 400,00m ² | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye | Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalanguye |
| 29 | 2876 du 15/03/2023 | Section F, bloc -, Pile 1 ; Sup.: 957,50m ² | Quartier BAM II (avenue Marien Nguabi) Communauté Urbaine de Souanké | Quartier BAM II (avenue Marien Nguabi) Communauté Urbaine de Souanké |

Fait à Ouesso, le 26 juin 2023

Le Chef de Bureau

Raymond ITOUA BOSSOBITA

COMMEMORATION

Culte œcuménique pour le 62^e anniversaire des Forces armées congolaises

Dans le cadre des festivités marquant leur 62^e anniversaire, les Forces armées congolaises (FAC) et la Gendarmerie nationale ont organisé un culte œcuménique, mardi 20 juin 2023 à Brazzaville. Célébré au poste salutiste de l'Armée du salut au Plateau des 15 ans, le culte a réuni les membres de la Force publique dans ses différentes composantes, conduits par le haut-commandement militaire. A l'occasion, ils ont médité le thème de l'événement: «Renforcement de la discipline et des capacités en ressources humaines comme facteur d'efficacité opérationnelle dans la Force publique».

Militaires, gendarmes et policiers étaient tous là, pour rendre grâce à Dieu et lui renouveler leurs promesses de servir toujours avec loyauté et fierté leurs concitoyens. Et surtout, pour défendre et sécuriser le territoire national. Parmi les invités de marque, il y avait Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, beaucoup estimé par les agents de la Force publique.

Pendant le culte, les trois aumôniers aux armées se sont appuyés sur la notion des valeurs d'unité, de discipline, de justice que doivent particulièrement incarner les hommes en uniforme, la notion des ressources humaines ainsi que les idéaux qui fondent le métier des armes. Ils ont rappelé aux militaires, policiers et gendarmes l'essentiel de leur vocation et les ont appelés à mettre leurs talents, compétences et savoirs au service de la nation. Ils ont exhorté les responsables à une gestion efficace et efficiente de leurs troupes. Dans leurs interventions, les aumôniers se sont focalisés notamment sur les textes liturgiques du jour: Daniel 1,8-10; 1 Corinthiens 12,7-11. Le major François Mavouna Nkouka, aumônier salutiste était l'officiant, le pasteur Médard

Mvoutou, aumônier évangélique, le prédicateur et le père Cyrilaque Dimanche Mouniengué, aumônier national catholique, a dirigé l'oraison. L'intercession s'est articulée principalement autour de trois intentions: l'Armée du salut a prié pour la Nation, l'Eglise catholique pour la Force publique et l'Eglise évangélique



Le haut-commandement et les agents de la Force publique

du Congo pour les gouvernants. Dans son mot de remerciements, l'abbé Norbert Bouka Ossangué, aumônier de la Zone militaire de défense N°9, a appelé les frères d'armes à marcher ensemble dans la synodalité, pour construire la paix afin que rien ne les détourne de cet objectif. Il a rendu grâce à Dieu Tout-Puissant, Père des armées, Dieu



L'aumônier catholique présidant la prière d'oraison

d'amour et de paix pour ce jour de communion fraternelle. Il a fait siens les mots du Pape François dans son encyclique Fratelli tutti

de la Force publique, a remercié Mgr Portella et chacun pour leur disponibilité. Il leur a également transmis les salutations des ministres de la Défense nationale et de l'Intérieur empêchés.

Ce culte œcuménique animé par la chorale de la Marine nationale a été également l'occasion pour tout agent des FAC d'intérioriser davantage la prière du vigile de la paix de la Force publique, qui en substance, s'abandonne au Dieu des Armées omnipotent et éternel, lui consacre son futur et son présent, implore l'humilité d'obéir aux ordres, supplie le Seigneur pour être au service de son pays et pour être porteur de son règne de paix.

Devenu une tradition, ce culte se célèbre de façon tournaute chaque année. L'an dernier, il s'était tenu à la paroisse Notre-Dame de l'Assomption et l'an prochain ce sera au tour de l'Eglise évangélique du Congo.

Aristide Ghislain NGOUMA

DISPARITION

Mgr Joachim Ndayen rappelé à Dieu

Longtemps sous dialyse à Paris, en France, Mgr Joachim Ndayen (22 décembre 1934 - 13 juin 2023), archevêque émérite de Bangui en Centrafrique n'est plus. Dès l'annonce de son décès, le Cardinal Dieudonné Nzapalainga, actuel archevêque de Bangui a pris des dispositions pour offrir au prélat des obsèques dignes d'un patriarche. Vénéré et très connu dans son pays, Mgr Ndayen était un grand ami des peuples de la sous-région, notamment au Congo, pays qui était devenu sa seconde patrie.

La date du rapatriement à Bangui de la dépouille de Mgr Joachim Ndayen est connue. Celle-ci arrive le mardi 4 juillet prochain par le vol d'AirFrance, où elle sera accueillie à l'aéroport international Bangui M'Poko. A partir de ce jour se tiendront des veillées de prière et d'intercession en la cathédrale Notre-Dame de l'Immaculée conception de Bangui jusqu'au jeudi 6 juillet. Le vendredi 7 juillet 2023, le Cardinal Nzapalainga présidera la messe de ses funérailles, puis suivra son inhumation en cette église.

En France, le même élan de recueillement est observé, à Paris. Le samedi 17 juin, la dépouille de Mgr Ndayen a été exposée dans la chapelle de la Maison Marie-Thérèse, sur le boulevard Raphaël. Le même jour, une veillée de prière a été organisée en sa mémoire au séminaire des missions, chez les spiritains, sis rue Père Mazurié, à Chevilly-Larue. Elle a été clôturée par une messe dans la grande chapelle de cette maison de formation. Le dimanche 25 juin en l'église Saint Jean Baptiste de la Salle, rue Falguière ou rue du Docteur Roux, parents, amis et proches ont rendu hommage à Mgr Ndayen. C'était au cours de la traditionnelle messe pour la paix en RCA et dans le monde initiée entre autres par le disparu. Bien connu des Congolais, Mgr Joachim Ndayen était un grand ami de Mgr, Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville d'illustre mémoire, décédé le 14 juin 1974. Il fait ses études au petit séminaire de Mbamou près de Kinkala, département du Pool et au séminaire Libermann (actuellement grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda de Kinsoundi) à Brazzaville. En février 1968, il est nommé archevêque-coadjuteur de Bangui et succède à Mgr Cucherouset en février 1970. Mgr Ndayen exerce son ministère épiscopal jusqu'en 2003. En 2002, il est évacué d'urgence en France pour insuffisance rénale.

Pendant ses nombreux séjours à Brazzaville, Mgr Ndayen logeait souvent chez l'abbé Barthélemy Batantu, curé de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, devenu par la suite archevêque de Brazzaville. Comme Mgr Batantu, l'archevêque émérite de Bangui était lui aussi un griot de Dieu.

Premier archevêque centrafricain de Bangui, Mgr Ndayen s'en va, alors que l'épiscopat de son pays s'est réuni en Assemblée plénière ordinaire à Bangassou, à l'issue de laquelle il a publié un message intitulé: «Jetez le filet à la droite de la barque et vous trouverez» (Jn 21,6a)! Dans ce message donné le 25 juin en la cathédrale Saint-Pierre Claver de Bangassou, les évêques de Centrafrique dénoncent «l'extrême pauvreté de la plus grande partie de la population, aggravée par l'inflation galopante des prix des denrées et produits de première nécessité, sans une augmentation du pouvoir d'achat du peuple centrafricain».

Aristide Ghislain NGOUMA

dans l'aide qu'ils ont apportée à leurs contemporains en temps de crise. Il procède également de la volonté de recueillir dans cette correspondance des éléments qui pourraient aider à la résolution des questions sociopolitiques actuelles, après être éclairées par la Théologie politique, entendue comme approche chrétienne des questions politiques. Ces lignes procèdent enfin d'une conviction forte: les prises de position sur les questions sociopolitiques rejoignent, en tous points de vue, l'action même du Christ et de l'Église, car «les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur» (Concile Vatican II, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce

temps, Gaudium et Spes, n°1.) Cependant, selon l'abbé Serge Babingui, «pour aborder les questions politiques et théopolitiques dans le monde d'aujourd'hui, il nous faut nous armer de courage, d'audace et d'humilité». Somme toute, la pertinence, l'actualité et l'interdisciplinarité du sujet, la clarté de l'énoncé et la cohérence de la démarche ont convaincu le jury qui n'a pas hésité à décerner à l'impétrant la mention «Magna cum laude», c'est-à-dire «Avec grands éloges» ou «Grande distinction», ordonnant de ce fait la publication de la thèse. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter bon vent sur la route à notre nouveau docteur dans les différents apports heuristiques à l'Église et à la Nation congolaises.

Abbé Newman SUIJÈS SAMBA
DIA MBEMBA
(Prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville, En mission de Dieu et de l'Église en France).

SOUTENANCE

L'abbé Serge Babingui, désormais Docteur en théologie

Le jeudi 2 mars 2023, à l'Université catholique d'Angers, en France, M. l'abbé Serge Babingui a soutenu une thèse en vue du grade de Docteur en théologie.

Prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville depuis le 7 juillet 2007, l'abbé Serge Babingui a exercé son ministère presbytéral pendant trois ans comme vicaire à la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, avant d'être envoyé en mission d'études en France. Arrivé à l'Institut catholique de Paris en septembre 2010, l'abbé Serge Babingui y a obtenu un Master en théologie fondamentale et dogmatique, un autre Master en théologie catéchétique et pratique, et enfin un Diplôme supérieur d'études théologiques. Tous ces travaux ont porté essentiellement sur la question du salut total de l'Homme, salut accompli par et en Jésus-Christ. Pétri du souci de l'épanouissement intégral de l'Homme, c'est donc tout naturellement que l'abbé Serge Babingui a mené ses recherches doctorales sur la problématique du bien-être de l'Homme et de sa société. Comme nous pouvons aisément le constater, cette question du bien-être de l'Homme et de la société surplombe largement les seules compétences du théologien. Pour être à la hauteur d'une telle recherche, l'abbé Serge

Babingui a dû porter trois casquettes de différentes couleurs. Il s'est positionné comme Historien, Politologue et Théologien, le choix de son thème et de son directeur de thèse en constitue la preuve.

Placée sous le thème: «Les Jésuites Henri de Lubac et Gaston Fessard: Approches comparées pour une théologie politique renouvelée», la soutenance de thèse de l'abbé Serge Babingui a été évaluée par un jury de haute facture intellectuelle composé de MM. Jean Serge Massamba (prêtre philosophe et sociologue politiste), Olivier Landron (historien politiste), Augustin-Germain Messemo Ateba (prêtre théologien) et Giulio De Ligio (philosophe politiste), respectivement président du jury, directeur de thèse, premier rapporteur, deuxième rapporteur. L'originalité de cette thèse réside dans le fait que l'impétrant a mené un travail de comparaison entre deux prêtres jésuites du XX^e siècle en puisant principalement dans leur correspondance archivée de près de 960 lettres. Un travail inédit et avant-gardiste.

Après les présentations d'usage, l'impétrant a été sommé de



Abbé Serge Babingui

rendre compte, en une vingtaine de minutes, de l'essentiel de sa thèse d'un volume de près de 700 pages. Afin de lever toute équivoque, celui-ci a, d'abord et avant tout, pris le soin de présenter le cadre de compréhension de la notion de «Théologie politique renouvelée». Celle-ci doit être entendue comme «capacité de s'adapter aux questions politiques et théologiques de l'actualité historique». Autrement dit, l'abbé Serge Babingui, à travers cette expression, a voulu montrer en quoi les travaux d'Henri de Lubac et de Gaston Fessard peuvent éclairer la théologie politique aujourd'hui, au regard des problèmes nouveaux qui se présentent à nos sociétés actuelles.

Pour ce faire, il a eu recours à la méthode historique, analytique et interprétative, organisant ainsi son travail en trois parties contenant dix chapitres en tout. La première partie, considérée à juste titre comme apéritif, met en lumière la biographie intellectuelle des Jésuites Henri de Lubac et Gaston Fessard, la présentation de leur correspondance de près de 960 lettres ainsi que la mise en relief des sujets et pensées politiques et théopolitiques contenus dans lesdites lettres. La deuxième partie porte sur l'analyse des écrits politiques et théologiques d'Henri de Lubac et Gaston Fessard, dans un contexte sociopolitique et historique marqué par les deux guerres mondiales. La troisième et dernière partie est une approche théologique des questions politiques chez Henri de Lubac et Gaston Fessard, avec comme socle de réflexion le Concile Vatican II et sa dimension politique ainsi que le contexte sociopolitique et historique des années 1970...

Ce travail est une recherche d'éléments tangibles, à la fois politiques et théologiques, contenus dans la correspondance entre Henri de Lubac et Gaston Fessard en vue de mieux cerner le sens de leur engagement

VIENT DE PARAÎTRE

«La Conférence épiscopale du Congo 50 ans d'existence. Histoire, messages et déclarations, 1971-2021» de l'abbé Brice Armand Ibombo

L'abbé Armand Brice Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo, a publié chez L'Harmattan un important ouvrage sur l'institution des évêques portant sur ses cinquante ans d'existence. C'est un livre fort riche en informations mettant au grand jour les prises de position des évêques congolais sur les problèmes socio-politiques.

Le texte comprend une partie historique et surtout les messages et déclarations des évêques.

1/ L'historique

L'histoire rappelle la mission des Capucins dans l'ancien royaume Kongo quand le roi Nzinga M'bemba devenu Afonso 1er se convertit en 1491. Plus tard, les spiritains reçurent du Pape la mission de remplacer les Capucins devenus invisibles dans le royaume.

Les premiers missionnaires s'installèrent au Gabon et plus tard au Congo en 1865, ce furent deux prélats, NN.SS. Hyppolite Carrie et Prosper Augouard qui, les premiers entrèrent dans le royaume.

Les décisions des politiques européens à la Conférence de Berlin, (1884-1885) modifièrent les contours des entités ecclésiastiques devant désormais se confondre avec les limites territoriales et les possessions coloniales.

Ainsi, Mgr Augouard devint le responsable du vicariat apostolique du Haut Congo et les premières missions virent le jour à Loango et Linzolo en 1883. Les premiers fruits de cette évangélisation furent l'ordination presbytérale de Charles Mahonde et Louis Guerlot en 1892. Et il fallut attendre 1938 pour voir deux congolais atteindre le sacerdoce. Ce furent les abbés Roch Auguste Nkounkou et Eugène Kakou.

La promotion suivante celle de 1946 comprenait les abbés Théophile M'bemba, Fulbert Youlou, Benoît Gassongo, Raphaël Danguï et Louis Loubassou.

D'eux émergèrent de grandes personnalités: Théophile M'bemba fut le premier évêque et archevêque noir du Congo, l'abbé Youlou empruntant d'autres chemins devint Président de la République (1959 à 1963). Benoît Gassongo, promu évêque auxiliaire fut sacré à Rome en 1965 pour être l'auxiliaire de Mgr Émile Verhille, évêque de Fort Rousset. Depuis, l'Eglise du Congo

connaît de l'expansion et forme neuf diocèses répartis en trois provinces ecclésiastiques: celle du Nord comprenant les diocèses d'Impfondo, Ouesso et l'archidiocèse d'Owando; la province du Centre englobe l'archidiocèse de Brazzaville, les diocèses de Kinkala et de Gamboma. La troisième province du Sud-Ouest comprend l'archidiocèse de Pointe-Noire et les diocèses de N'kayi et de Dolisie.

Les provinces sont dirigées par des archevêques métropolitains.

2/ Des messages et déclarations

Ils sont émis par la Conférence épiscopale qui se réunit deux fois dans l'année. La conférence est dirigée par un président et dispose d'un ordre de juridiction, avec un secrétaire général et des commissions épiscopales.

La mission de la conférence est d'abord pastorale. A la fin de ses travaux, elle publie des messages et des déclarations intitulées parfois «Parole d'évêque».

Parce que l'Eglise vit avec le peuple, ces messages et déclarations portent sur les problèmes de la société congolaise: la dignité humaine, le tout éclairé par le droit canon, la doctrine sociale de l'Eglise et les enseignements de l'évangile. Une place importante est consacrée aux questions spécifiques de l'Eglise dont la gestion des biens de l'Eglise, la formation des prêtres, des séminaristes et des laïcs.

À la lecture, on relève des positions tranchées sur la vie politique et les décisions émanant des autorités. La Conférence entend éclairer leur lanterne en rappelant les principes du décalogue-du moins les trois qui peuvent entrer dans la vie sociale: Tu ne tueras point -Tu ne voleras point-Tu ne mentiras point. Les évêques rappellent qu'ils sont des citoyens et à cet égard ont aussi à apprécier l'ordre des choses.

Les hommes politiques devraient être rassurés que les



Abbé Brice Ibombo

évêques ne sont pas leurs concurrents dans l'arène politique.

Au demeurant, ils fixent des règles pour la conduite des consacrées vis à vis de la politique pour les mettre en garde.

Ils sonnent le rappel:

«Il n'est point question de pousser ou de faire pression sur un prélat, un prêtre ou un religieux à se porter candidat aux différentes élections politiques». Les évêques dans leurs messages et déclarations cisèlent dans les analyses sur les pratiques des politiques tout en esquissant des approches de solutions.

Parfois, ils expriment leurs déceptions:

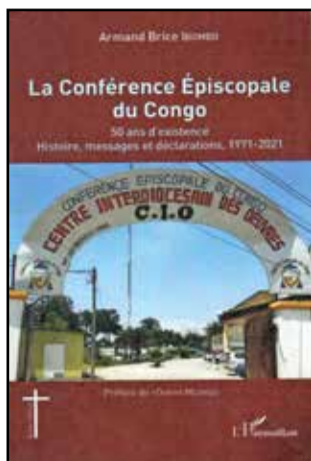
«Les leaders politiques peuvent aujourd'hui s'embrasser, se donner l'accolade, après avoir suscité des conflits. C'est tellement facile pour eux tant ils n'ont pas connu les souffrances dans leur chair et dans leur cœur. Mais pensent-ils à toutes ces familles déchirées, à tous ces foyers disloqués, à tous ces enfants désemparés?»

Les crises nombreuses ont causé la mort et la désolation et dans d'autres domaines comme la gestion du pétrole et des forêts.

Les évêques portent des analyses critiques par ce qu'ils notent peu de progrès dans la société.

La pluralité politique est mal vécue-Les richesses injustement réparties-Les diversités des langues mal vécues.

Les évêques expriment avec fermeté et finesse leur point de vue sur les violations de la Constitution dont certaines dispositions ne peuvent être modifiées mais sont malheureusement soumises à la



La couverture du livre

sanction du Parlement qui entérine les initiatives du pouvoir exécutif sans broncher. Ils sont scandalisés de voir que l'on se préoccupe peu de la pauvreté du peuple pour donner plus d'importance aux mesures barrières et empêcher la célébration des messes de Noël après avoir demandé une cérémonie œcuménique pour la fin de la pandémie de la COVID 19 au Palais des congrès.

Le texte préfacé par Mgr Daniel Mizonzo est de lecture facile et aide les chrétiens à trouver des repères sur leur conduite.

Le souhait des évêques est : *«Que le droit coule comme l'eau et la justice comme un torrent qui ne tarit pas».* Voilà un excellent livre à s'approprier.

Lecas
ATONDI MONMONDJO

ERRATUM

Dans notre précédente édition n°4183 du vendredi 23 juin 2023, en page 10, dans l'article intitulé: *«L'œuvre missionnaire de Mgr Singha»*, nous avons écorché l'identité du frère aîné du prélat à l'honneur. Au lieu de: M. Emile Singha, lire plutôt: M. Simon Pierre Singha.

Avec nos excuses!

REMERCIEMENTS

M. Edgard MAHOUKOU, agent de La Semaine Africaine, remercie les parents, amis et connaissances, notamment le Haut conseiller Joachim Mbanza, le personnel du journal L'Horizon africain, les frères Ebina José Cyr et Joe Wahington, tous les travailleurs de l'hôtel Saphir, le colonel Basile Boka, commandant de la Garde républicaine, le colonel Sturge Martial Bokouaka, le commissaire colonel Jean Achille Willy Bounsoungou "Le DSP", le colonel Landry Mousseti, le colonel Jean-Michel Nkaya, le commissaire colonel Roland Mouhemba, le commandant Jim Mbelolo,

XIII^e DIMANCHE ORDINAIRE A

Savoir accueillir l'autre

Textes: 2 R 4,8-11.14-16; Ps 88,2-19; Rm 6,3-4.8-11; Mt 10,37-42

Les textes de ce dimanche nous adressent des paroles sur l'accueil. Nous rencontrons des personnes différentes venues d'ailleurs. Dans la première lecture, il s'agit du prophète Elisée qui est accueilli par la Sunamite. Cette femme se montre très généreuse envers lui car elle a reconnu en lui un homme de Dieu. Mais elle porte en elle une souffrance dont elle ne parle pas: elle n'a pas de fils et son mari est âgé. Avec beaucoup de délicatesse, Elisée lui promet ce fils qu'elle n'attendait plus.

En écoutant ce texte de la Parole de Dieu, nous comprenons qu'accueillir l'autre c'est écouter ses confidences, partager ses joies et ses peines. Ce qui est important ce n'est pas la quantité et le luxe mais les qualités de l'accueil. Nous chrétiens, nous avons appris qu'à travers ces personnes que nous rencontrons, c'est Dieu qui est là, c'est lui que nous accueillons ou que nous refusons d'accueillir. N'oublions pas: c'est à nos qualités d'amour et d'accueil que nous serons reconnus comme disciples du Christ.

Dans sa lettre aux Romains, Saint Paul nous parle du jour le plus important de notre vie, celui où nous avons été accueillis dans la grande famille des chrétiens. Nous l'avons compris, c'est du baptême qu'il s'agit. Actuellement, nous avons un peu de mal à nous en rendre compte. Mais il faut savoir que dans l'Eglise primitive, les nouveaux baptisés venaient d'un monde sans Dieu. Pour eux, la vie n'avait aucun sens. Mais Dieu les a rejoints et les a accueillis. Le baptême était pour eux une nouvelle naissance; c'était une rupture radicale avec l'existence qu'ils avaient connue jusque-là. Au jour de notre baptême, nous avons été immergés dans cet océan d'amour qui est en Dieu, Père, Fils et Saint Esprit. Désormais nous choisissons d'accueillir le Christ et de le mettre au cœur de notre vie. L'évangile de ce dimanche nous parle aussi de l'accueil. Mais il précise avec beaucoup de force que notre amour pour Jésus doit passer avant tous les liens familiaux: *«Celui qui aime son père, sa mère, ses frères, ses sœurs et ses enfants plus que moi n'est pas digne de moi».* En entendant ces paroles, nous pensons aux catéchistes qui peuvent se poser des questions: *«Comment voulez-vous cet évangile aux enfants alors qu'on leur demande d'être en paix à la maison?»*

Comprenons bien: il est tout à fait normal que des enfants aiment leur père et leur mère plus que tous les autres hommes. Il n'y a pas de liens plus forts que ceux qui existent entre parents et enfants. Nous sommes tous très attachés à nos parents; c'est tout à fait naturel. Et quand ils ne sont plus là, c'est une souffrance pour nous. Mais en y regardant de près, nous voyons que Jésus ne s'adresse pas à la grande foule; c'est à ses apôtres que ses paroles sont destinées. Il les a appelés à marcher à sa suite. Mais ils doivent comprendre que Jésus n'est pas un maître parmi d'autres; il est le Fils de Dieu. Il est donc au-dessus de l'homme. C'est lui seul que nous pouvons et devons aimer plus que les personnes qui nous sont chères.

Le Seigneur nous appelle tous à être *«disciples et missionnaires»*. Le disciple c'est celui qui marche à la suite du Christ. Le missionnaire c'est celui qui va l'annoncer. Notre accueil du Christ et notre attachement à lui doivent passer avant tous les liens familiaux. Nous savons que cela n'est pas facile; nous aurons à nous affirmer aux yeux du monde et même devant la famille. Nous aurons à affronter l'indifférence, l'hostilité. Pour beaucoup c'est la persécution. Jésus lui-même a connu ces difficultés; mais il est allé jusqu'au bout de sa mission, jusqu'à la mort sur une croix.

Accueillir le Christ, le préférer à tout, être habité par lui, voilà ce qui nous est proposé ce dimanche. Nous apprendrons à le reconnaître à travers les personnes que nous rencontrerons. Le rôle de l'Eglise, notre rôle à tous, c'est précisément d'accueillir tous ceux et celles qui se sentent attirés par lui. C'est à ces qualités d'accueil que nous serons reconnus comme disciples du Christ.

Le dimanche, nous sommes réunis pour l'Eucharistie; c'est Dieu qui nous accueille en sa maison. Il nous invite à son festin. Et à la fin de chaque messe, il nous envoie pour témoigner dans le monde son amour.

Père Carlos CORREIA, Sss
(Pointe-Noire)

NECROLOGIE

Sœur Adolphine Sakanda, religieuse congolaise du Rosaire, abbé Grâce Mienanzambi, vicaire à la paroisse Saint Michel de Goma Tsé-Tsé et Ndoko Bissoulou Guillaume, ancien catéchiste de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai, annoncent le décès de leur fille, sœur, tante et mère, BAZEBIBAKA Leyda, survenu le samedi 24 juin 2023

aux premières heures de la matinée au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) des suites d'une courte maladie.

Le deuil se tient au n°100 rue Loukolela, non loin de l'avenue Marien Ngouabi, en face de la MUCODEC Talangai, arrêt de bus Liberté.

Dieu a donné, Dieu a repris et que son âme repose dans la paix du Seigneur.



le capitaine Prince Brunel Palessonga, trésorier général de la DGAF, le lieutenant Olof Ngakosso Morapi, le lieutenant Joël Ndet, M. Armand Serge Zanzala, Mlle Klenn Divoko Divoko "Diable rouge handball-France", Père Jonas Bangui, curé de la paroisse Notre-Dame des Victoires, autrefois, "Sainte Marie de Ouenzé", M. Mohamed Dembéle président de l'équipe RCB. Pour leur assistance lors du décès, le 27 mai 2023 à Brazzaville, de son cadet Armand Cyriaque MAHOUKOU "Carlos Mozer", inhumé le mercredi 14 juin 2023

au cimetière privé Loukanga 2. Qu'ils trouvent, ici, l'expression de notre profonde gratitude.
Que son âme repose en paix!

CABINET D'AVOCATS
Romain ONGOUAGNON N
 E-mail : rongouagnon@yahoo.fr
 Tel 00242 05 558 72 44 POINTE-NOIRE
 REPUBLIQUE DU CONGO

N/Réf.: P1/A082/03/23/ONR
 V/Réf. :
 Affaire : BITSINDOU Samien
 C/
 SITOU KOUANGA Etienne

Romain ONGOUAGNON NGAYIKOU
 Membre du Conseil de Barreau de Pointe-Noire

Pointe-Noire, le 22 juin 2023

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE IMMOBILIERE

Maître Romain ONGOUAGNON NGAYIKOU, Avocat à la Cour au Barreau de Pointe-Noire, informe le public qu'une audience d'adjudication se tiendra suivant extrait du cahier de charge ainsi publié :

Créancier poursuivant:

Monsieur BITSINDOU Samien, Congolais, né le 29 avril 1979 à Brazzaville, domicilié au quartier SIA-FOUMOU, Loandjili, arrêt Les Manguiers, Ingénieur en exploitation, Agent Total Energies E.P Congo ; Ayant pour Conseil, Maître Romain ONGOUAGNON NGAYIKOU, Avocat, cabinet sis Avenue Jean Felix TCHICAYA, Rue BETE KOUMBA, Château d'eau, arrêt BOUETE, arrondissement n°1 Emery Patrice LUMUMBA à Pointe-Noire ;

Débiteur saisi:

Monsieur SITOU KOUANGA Etienne, demeurant à Pointe-Noire au quartier Loandjili, parcelle non numérotée et rue dénommée, dernière le CEG MOE POATY ;

Identification du bien en vente

Une parcelle de terrain clôturée Cadastrée n°06, Superficie : 500m2
 Bloc 191, section AL, sise sur une rue non dénommée et non numérotée au quartier Loandjili, derrière le CEG MOE POATY ;

Mise à prix: 9.000.000F CFA

Frais de justice et émoluments: 3.924.300F CFA

Lieu: Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, Centre-ville, en face du Consulat Général de France

Date: 08 JUILLET 2023

Heure: 8H30

Pour publicité

Maître Romain ONGOUAGNON NGAYIKOU
 Avocat à la Cour

OFFICE NOTARIAL NIATI – TSATY

Tel : (+242) 05 549 29 00 /06 444 52 48

E-mail : etudeniati@yahoo.fr

Etude sise, Boulevard du Général Charles de Gaulle – en face de la Pharmacie Croix du Sud, Centre-ville, B.P 1707 – Pointe – Noire
 REPUBLIQUE DU CONGO

SOLEIL BUSINESS

En sigle « SB »

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de : 1.000.000 FCFA

Siège social : Immeuble Presbytère, Saint-Pierre en face du Lycée Thomas SANKARA, sur l'avenue Charles DE GAULLE à Pointe-Noire
 RCCM : CG-PNR-01-2016-B13-001162 REPUBLIQUE DU CONGO

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL & TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal reçu en la forme Authentique par Maître Serge Chancel NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 14 mars 2023, enregistré au domaine des timbres à Pointe-Noire Centre sous le Folio: 054/24 N°2206 le 17 mars 2023; Madame MOUKOKO Brunelle associée unique de la société SOLEIL BUSINESS en sigle «SB» SARLU a décidé de procéder à l'extension de l'objet social et au transfert du siège social.

Siège social: le siège social de la société est désormais transféré à l'adresse suivante: Immeuble Presbytère, Saint-Pierre en face du Lycée Thomas SANKARA, sur l'avenue Charles DE GAULLE à Pointe-Noire.

Objet social: la société a désormais pour objet social:

- Représentation commerciale;
- Présentations des services en On et Offshore et Approvisionnement;
- Mise à disposition du personnel Technique Intérimaire ;
- Maintenance, Réparation et dépannage des équipements Industriels;
- Assistance Logistique;
- Communication;
- Evènement;
- Immobilier;
- Importation, vente des véhicules et produits divers (Alimentaire, Matériel de construction, appareil électroménagers, lubrifiant)

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro de la formalité au registre d'arrivée: CG-PNR-01-2023-M-02235 le 16 juin 2023

Pour annonce

Maître S. Chancel NIATI – TSATY
 Notaire

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
 Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°424/2023/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants:

| N° d'ordre | N°de réquisition | Références cadastrales | Quartiers | Arr /Dpt | Requérants |
|------------|--------------------|---|--|----------|--|
| 1 | 13252 du 18-09-15 | Sect P15, bloc 251 ; Pile 56 ; Sup : 430,50m2 | 56, RUE BOHOULOU | 6-BZV | MOLONGO Jovety Rhea |
| 2 | 29672 du 11-01-23 | Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 45.362,50m2 soit 4ha53a62ca | VILLAGE MANDIELE (TERRE KOUOMI) | POOL | OBABA Alain Claude |
| 3 | 30232 du 15-05-23 | Sect AD, bloc - ; Pile - ; Sup : 760,05m2 | KINTELE (QUARTIER LIFOUA) | POOL | ETA NGUELELE Carolin |
| 4 | 30356 du 1er-06-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2 | QUARTIER ISSOULI | POOL | PANDHOUDT Guy Serge Edgar |
| 5 | 27306 du 22-06-21 | Sect P2, bloc 85 ; Pile 8 ; Sup : 309,27m2 | 127, RUE YAOUNDE | 3-BZV | M'BETE cAMILLE |
| 6 | 21904 du 26-08-21 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 350,40m2 | QUARTIER LIFOUA | POOL | OSSENGUET Tatiana Rosiane |
| 7 | 30295 du 31-05-23 | Sect P3, bloc 49 ; Pile 6 (ex.9) ; Sup : 638,33m2 | 119, RUE MAKOUA | 3-BZV | Enfants ANTSIEMI |
| 8 | 26985 du 31-04-21 | Sect P14, bloc 275 ; Pile 05 ; Sup : 256,68m2 | 8, RUE BOYA | 6-BZV | AKIRIDZO OPOMO KEDOPIELE Fiacre |
| 9 | 29489 du 09-12-22 | Sect P4, bloc 126 ; Pile 8 ; Sup : 158,38m2 | 10TER, RUE ZANDE | 4-BZV | Enfants SYLLA-SEKOU |
| 10 | 27258 du 09-06-21 | Sect P13, bloc 179 (ex.163) ; Pile 12 (ex.11) ; Sup : 260,92m2 | 151, RUE NTONKAMA | 5-BZV | BIABAKAKA Asteyne Philhorbien Hornéa |
| 11 | 29943 du 06-07-23 | Sect P8, bloc 132 ; Pile 13 ; Sup : 197,60m2 | 75, RUE SIBITI | 4-BZV | OBA Kevin Ravel |
| 12 | 30193 du 03-05-23 | Sect P9, bloc 5 ; Pile 4 (ex. 2bis) ; Sup : 250,98m2 | 104BIS, RUE ITOUMBI (QUATIER BONGO) | 5-BZV | OKISSI Ivana Julia Engoba |
| 13 | 21751 du 22-06-20 | Sect AP2, bloc 173 ; Pile 17bis ; Sup : 161,61m2 | 3, RUE MOUETANGO (QUARTIER INDZOULI) | 7-BZV | MVOUNDO Christ Brandhel |
| 14 | 29801 du 02-02-23 | Sect AN, bloc 16 ; Pile 6bis ; Sup : 249,63m2 | 14BIS, RUE ESSANGAMILEKE (LA POUDERIERE) | 4-BZV | MOUNGUENGUE Précieux Rajiv |
| 15 | 30196 du 04-05-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 450,00m2 | QUARTIER MANIANGA | 9-BZV | NGASSI-NGAKEGNI Ghynel |
| 16 | 30246 du 19-05-23 | Sect C, bloc 85 (ex. 72ter) ; Piles 03 et 10 ; Sup : 1.000,00m2 | QUARTIER NGATSUENE (DERRIERE LE STADE) | PLATEAUX | OVIEBO-ETHAI Antoine |
| 17 | 30181 du 28-04-23 | Sect P2, bloc 88 ; Pile 09 ; Sup : 284,72m2 | 7, RUE DAHMEENS | 3-BZV | LOBAH Eudoxie |
| 18 | 30221 du 11-05-23 | Sect CH, bloc 23 ; Pile 04 ; Sup : 802,71m2 | RUE OKOUMA (QUARTIER 905 ITATOLO) | 9-BZV | GARCIA Christ Eric |
| 19 | 30075 du 18-03-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 811,22m2 | UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO | POOL | OPERE DOUKA Anne-Marie Gilma |
| 20 | 30390 du 12-06-23 | Sect P3, bloc 8 ; Pile 10 ; Sup : 597,29m2 | 115, RUE MBOCHIS (QUARTIER NKOUKA) | 3-BZV | OLESSONGO Raïssa C, HOMBESSA O. J. K et HOMBESSA J. A. |
| 21 | 30351 du 1er-06-23 | Sect D, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 33.075,02m2 soit 3ha30a75a | QUARTIER STADE DE LA CONCORDE | POOL | ITOUA Bruno Jean Richard |
| 22 | 29872 du 16-02-23 | Sect BD3, bloc 165 ; Pile 16 ; Sup : 237,26m2 | 82BIS, RUE MVOULA DANIEL | 9-BZV | NGAYINO Nino |
| 23 | 27099 du 05-05-21 | Sect F, bloc - ; Pile - ; Sup : 402,56m2 | KINTELE (QUARTIER MILLE LOGEMENTS) | POOL | AKEMBA MALEWAL Lie Sylvain |
| 24 | 30208 du 09-05-23 | Sect P7suite (exP7), bloc 52, Pile 04bis (ex1422), Sup : 354,04m2 | 1422, AVENUE LOUTASSI (PLATEAU DES 15 ANS) | 4-BZV | NDALLA Natacha Nelly |
| 25 | 30241 du 17-05-23 | Sect P10, bloc 36 ; Pile 31 (ex.14) ; Sup : 391,32m2 | 77, RUE MOUSSANA | 5-BZV | IBATA Ghislain Stanislas |
| 26 | 29890 du 21-02-23 | Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha | VILLAGE YIEH | POOL | LINGA Ornella Leticia |
| 27 | 30191 du 03-05-23 | Sect P4, bloc 80 ; Pile 2 (ex.1) ; Sup : 259,12m2 | 10TER, RUE OSSELE (QUARTIER GAÏKA) | 4-BZV | GOTENE Ulson Lewis |
| 28 | 30369 du 05-06-23 | Sect M, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2 | KINTELE (QUARTIER ISSOULI) | POOL | Enfants IBARA |
| 29 | 30370 du 05-06-23 | Sect -, bloc 5 ; Piles 2 à 12 ; Sup : 4.400,00m2 | VILLAGE ITATOLO (FAMILLE MOUHOUÉ) | 7-BZV | IBARA Nino Armel |
| 30 | 30284 du 30-05-23 | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 10.087,00m2 soit 1ha00a87ca | VILLAGE YIE | POOL | ASSASSA Don Durcas Guylord |
| 31 | 7127 du 26-12-22 | Sect néant, bloc néant ; Pile 5 ; Sup : 400m2 | VILLAGE MOUTOH | POOL | NDOMBI ONDZE Christelle Inès Leticia |
| 32 | 30401 du 13-06-23 | Sect P14, bloc 275 ; Pile 4 ; Sup : 227,16m2 | 8BIS, RUE BOYA | 6-BZV | AKIRIDZO OPOMO KEDOPIELE Fiacre |
| 33 | 20836 du 03-10-19 | Sect P14, bloc 243 ; Pile 5 ; Sup : 300,18m2 | 33, RUE MASSIELE | 5-BZV | GALEBAYE Florence |
| 34 | 29768 du 26-01-23 | Sect -, bloc 18 ; Pile 01 ; Sup : 400,00m2 | VILLAGE IMPANI | POOL | GNALY NGALOYI Amanda Esther |
| 35 | 29769 du 26-01-23 | Sect -, bloc 18 ; Piles 01 et 10 ; Sup : 800,00m2 | VILLAGE IMPANI | POOL | GNALY Adam De Paul |
| 36 | 30402 du 13-06-23 | Sect P15, bloc 48 ; Pile 6 ; Sup : 377,52m2 | 26, RUE MOUYONDZI | 6-BZV | AKIRIDZO OPOMO KEDOPIELE Fiacre |
| 37 | 30400 du 13-06-23 | Sect P14, bloc 71 ; Pile 26 ; Sup : 194,93m2 | 32BIS, RUE DJIELE | 6-BZV | AKIRIDZO OPOMO KEDOPIELE Fiacre |
| 38 | 30210 du 09-05-23 | Sect P8, bloc 82 ; Pile 4 ; Sup : 263,07m2 | 48, RUE BANGUI | 4-BZV | BANTADI Cathy Océanne |
| 39 | 28731 du 1er-06-22 | Sect J, bloc 34 ; Pile 1 ; Sup : 348,44m2 | C4-80 O.C.H | 3-BZV | IBATA Lucien |
| 40 | 30290 du 30-05-23 | Sect BD2, bloc 25 ; Pile 14 ; Sup : 199,95m2 | 3BIS, RUE PENDA | 9-BZV | ONGOUYA née MBOULA Gèneviève Léontine |
| 41 | 30441 du 19-06-23 | Sect P7, bloc 67 ; Pile 9 (599) ; Sup : 339,91m2 | 599, RUE MOUKOUKOLOU (PLATEAU DES 15ANS) | 4-BZV | DRAMERA YOUNBA |
| 42 | 30266 du 24-05-23 | Sect P4, bloc 2 ; Pile 24 (ex 7bis) ; Sup : 367,08m2 | 11BIS, RUE MAYAMA | 4-BZV | GOMIS Marie |
| 43 | 30377 du 06-06-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.200,00m2 | QUARTIER NANTESAMA-SOUH | POOL | TOURE MOUHAMED |
| 44 | 30239 du 17-05-23 | Sect PA, bloc 2 ; Pile 13 ; Sup : 420,06m2 | RUE BATIGNOLLES (QUARTIER BATIGNOLLES) | 4-BZV | DIALLO Cheick Bady |
| 45 | 30155 du 24-04-23 | Sect P10, bloc 16 ; Pile 10bis (ex.06) ; Sup : 211,88m2 | 67, RUE MALIMA | 5-BZV | AHOUYA Brunel Rosaire |

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 27 juin 2023

Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Avis d'Appel d'Offres National N° 024F/PDAC-2023

ACQUISITION DES REPRODUCTEURS, ALIMENTS DE BETAIL ET PRODUITS VETERINAIRES POUR LES PRODUCTEURS DU CENTRE AGROPASTORAL DE TANDOU BINZENZE, DANS LE DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE

1 La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) qui clôture le 31 décembre 2023. Une partie des fonds du projet est réservée à l'acquisition des reproducteurs, aliments de bétail et produits vétérinaires pour les producteurs du centre agropastoral de Tandou Binzenzé.

2. L'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP) invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une offre, sous pli fermé anonyme, avec la mention : acquisition des reproducteurs, aliments de bétail et produits vétérinaires pour les producteurs du centre agropastoral de Tandou Binzenzé.

3. Les fournisseurs intéressés peuvent acquérir le dossier d'appel d'offres ou obtenir tout complément d'information auprès de l'UNCP à l'adresse indiquée ci-après du lundi au vendredi entre 9 heures et 16 heures.

4. Les candidats intéressés peuvent acheter le dossier d'appel d'offres rédigé en français à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement en espèces d'un montant non remboursable de 200.000

FCFA. Cette somme est payable à la comptabilité, contre un reçu. 5. Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après, au plus tard, le mercredi 12 juillet 2023, à 12 Heures (heure de Brazzaville). Les soumissions doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de soumission de l'offre (voir modèle dans le DAO) et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF.

6. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le mercredi 12 juillet 2023, à 13 heures, à l'adresse indiquée ci-après :

Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard
Denis Sassou Nguesso Mpila,
Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 /
E-mail: pdacmaep@gmail.com.

Fait à Brazzaville, le 23 JUIN 2023

Le Coordonnateur National,


Isidore ONDOKI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Avis d'Appel d'Offres National N° 012F/PDAC-2023

ACQUISITION DES INTRANTS AGRICOLES POUR LES PROMOTEURS DES PLANS D'AFFAIRES DE RESILIENCE (Relance)

1 La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) qui clôture le 31 décembre 2023. Une partie des fonds du projet est réservée à l'acquisition de diverses fournitures pour les bénéficiaires des plans de d'affaires de résilience.

2. L'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP) invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une offre, sous pli fermé anonyme, avec la mention : acquisition des intrants agricoles pour les promoteurs des plans d'affaires de résilience.

3. Les fournisseurs intéressés peuvent acquérir le dossier d'appel d'offres ou obtenir tout complément d'information auprès de l'UNCP à l'adresse indiquée ci-après du lundi au vendredi entre 9 heures et 16 heures.

4. Les candidats intéressés peuvent acheter le dossier d'appel d'offres rédigé en français à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement en espèces d'un montant non remboursable de 200.000 FCFA. Cette somme est payable à la comptabilité, contre un reçu.

5. Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après, au plus tard, le mercredi 12 juillet 2023, à 12 heures (heure de Brazzaville). Les soumis-


sions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme de caution bancaire (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF.

6. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le mercredi 12 juillet 2023, à 13 heures, à l'adresse indiquée ci-après :

Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis Sassou
Nguesso Mpila,
Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 / E-mail:
pdacmaep@gmail.com.

Fait à Brazzaville, le 22 JUIN 2023

Le Coordonnateur National,


Isidore ONDOKI

BAC JUIN 2023

Les jeunes lycéens en fin de cycle ont affronté leur premier diplôme universitaire

Les épreuves de la session du baccalauréat général de juin 2023 ont été lancées officiellement au lycée Thomas Sankara à Brazzaville, le 20 juin 2023, par Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabetisation. Il était accompagné de son collègue Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, de l'Enseignement technique et professionnel, et de Louis Bakabadio, conseiller spécial du chef de l'Etat, des présidents des commissions Education du Sénat et de l'Assemblée nationale, Emmanuel Ollita Ondongo, président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), et des responsables de quelques institutions, ainsi que ceux du département de Brazzaville et de la communauté éducative.



Les candidats pendant l'examen

Les candidats ont affronté les épreuves pendant quatre jours. Un échantillon de trois centres d'examen a été visité: Le lycée Thomas Sankara, le complexe du lycée de la Révolution et le lycée Savorgnan De Brazza. Cette ronde a permis à la délégation d'être rassurée sur la bonne organisation de cette session.

Sur l'ensemble du territoire national, le bac général a compté 92.173 candidats recensés, avec 48.373 filles, répartis dans 252 centres d'examen, dont 105

à Brazzaville. Après le lancement solennel de cet examen, Jean Luc Mouthou a adressé un message d'encouragement aux candidats et salué l'engagement et l'implication de tous les membres du Gouvernement et de la communauté éducative pour le bon déroulement du bac «Nous avons mis en place une organisation particulière sur l'ensemble du territoire national qui couvre à peu près 2.425 salles de classes utilisées pour l'examen et apprécié à la juste valeur les résultats qui en sorti-

ront à la fin». Pour ce premier diplôme universitaire, l'implémentation du système de digitalisation est mise en exergue pour lutter efficacement contre la fraude. A ce sujet, le ministre a dit: «Vous avez évoqué la fraude et nous avons bénéficié cette année de l'assistance et de l'accompagnement de la HALC qui a déployé des milliers des banderoles dans de nombreux

centres d'examen». La tenue du baccalauréat est un événement national majeur pour évaluer le travail des élèves. «L'organisation de ces examens est une prise en charge de la jeunesse qui doit avoir des compétences et qui doit s'investir pour son développement aussi».

Philippe BANZ

CORRUPTION

Accompagner l'action du Gouvernement

L'implication, pour la première fois, de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) dans le bon déroulement des examens d'Etat, a été une première. Cette institution de la République qui lutte contre les phénomènes de fraude et corruption, accompagne le Gouvernement pour la crédibilité des examens d'Etat et des diplômes. C'est à ce titre qu'Emmanuel Ollita Ondongo, président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), a fait partie de la délégation des responsables de la communauté éducative et déployé des délégués à travers l'ensemble des centres d'examen dans le pays, avec des banderoles portant le message sur le thème: «Zéro faute pour zéro fraude aux examens d'Etat: bannissons la corruption au Congo». Ce mécanisme a permis une sensibilisation à la lutte contre la corruption et la fraude. * M. le président, en vous impliquant dans l'organisation des exa-



Emmanuel Ollita Ondongo après la ronde des centres d'examen

mens d'Etat, est-ce que c'est une manière pour vous d'apporter des changements concernant le bon déroulement de ces examens d'Etat ?

** Les ministres ont souhaité que la HALC s'implique dans cette situation. Les membres du Gouvernement m'ont fait savoir que le Président de la République a pensé que cette année les choses doivent changer pour aller de l'avant, pour ne plus faire comme les années dernières. C'est une grande première, parce que c'est l'une des rares fois que la HALC a été intéressée à cette épreuve qui n'est pas facile. C'est une prise de conscience de la République, des dirigeants qui ont pensé que cette institution doit travailler pour essayer d'enrayer cette corruption et cette fraude qui deviennent des microbes dans nos veines. Nous sommes obligés d'aller sur le terrain. Les textes qui nous régissent nous le recommandent. Nous voulons avoir des produits crédibles au niveau des examens d'Etat. Nous tenons à les rendre propres. C'est important pour la nation.

* Après cette ronde sur le terrain, quelle a été votre appréciation ?

** On a été satisfait. On a palpé l'atmosphère dans les salles de classe et au niveau des enseignants et des dirigeants des ministères en charge des enseignements. Nous avons dit aux candidats d'oublier leurs pratiques appelées «bébés noirs, bébés lili». Que les enfants sachent qu'ils ne doivent pas seulement travailler pour eux-mêmes, mais, c'est surtout pour la nation. Il faut rendre crédible la nation. Il est arrivé un moment où nos étudiants ont été refoulés dans des universités étrangères par manque de niveau. Les médias doivent aussi poursuivre ce combat.

Propos recueillis par Philippe BANZ

SANTE

La mère et l'enfant au centre des préoccupations du Gouvernement

Le Plan stratégique intégré pour la santé de la reproduction maternelle, néonatale, infantile des adolescents et de la nutrition (SRMNIA-NUT 2022-2026) a été validé au cours d'un atelier du 20 au 21 juin 2023. C'est un document qui s'étend sur cinq ans, mis en place par le Gouvernement notamment le ministère de la Santé, pour prendre en charge tous les aspects qui concourent au bien-être de la femme enceinte, des nouveaux nés et des adolescents. C'est le Dr Paul Oyere Moke, directeur général de la population, qui a ouvert les travaux.



Photo de famille à l'ouverture des travaux

L'atelier a permis de présenter le document aux autres partenaires et de poser les bases pour aller vers une planification opérationnelle.

Le plan stratégique SRMNIA-NUT, a indiqué Dr Paul Oyere Moke, revêt une importance capitale pour l'amélioration des indicateurs de santé maternelle et infantile qui, malheureusement, restent encore préoccupants au Congo. «Nous sommes tous conscients des défis auxquels nous sommes confrontés en matière de santé maternelle et infantile avec des indicateurs préoccupants et un taux élevé de mortalité maternelle

et mortalité néonatale», a-t-il dit. Les statistiques actuelles reflètent une situation presque stationnaire depuis 2021. 445 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2021 et 414 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2022; 29 décès néonataux pour 1000 naissances vivantes en 2021 et 27 décès pour 1000 naissances vivantes en 2022. Pour atteindre moins de 70 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes et 12 décès néonataux pour 1000 naissances vivantes, le directeur général de la population a souligné qu'il faut une action immédiate et

coordonnée. «Ce plan ne peut atteindre son plein potentiel que si, en tant que cadres engagés pour le bien-être de nos populations, nous assumons tous, la responsabilité et l'appropriation du document. Nous devons prendre conscience de notre rôle crucial dans la mise en œuvre de ces stratégies. Que ce soit en tant que professionnel

de la santé, chercheur, associatif ou acteur communautaire», a-t-il ajouté.

L'atelier de validation du SRMNIA-NUT 2022-2026 a été organisé par le ministère de la Santé et de la population en partenariat avec l'UNFPA.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

DISPARITION

L'ultime hommage des AET à Anicet Fernand Diba Batouyekola

Conduite par son président Rémy Ayayos Ikounga, l'Association des anciens enfants de troupe (AET) a rendu un dernier hommage à l'un des siens, en la personne d'Anicet Fernand Diba Batouyekola, colonel de son état et chef de cabinet du Chef d'Etat-major général adjoint des Forces armées congolaises (FAC), décédé le 5 juin dernier à Brazzaville. La cérémonie funèbre s'est déroulée, le 15 juin à la stèle des AET, en face du CEG Ganga Edouard, en présence du préfet de la Likouala, Jean-Jacques Mouanda, des parents, amis et connaissances.



Le président Rémy Ayayos Ikounga se recueillant devant la dépouille du disparu

Ami de longue date du disparu, l'AET Bellarmin Ndongui a, dans l'oraison funèbre, rappelé qu'Anicet Fernand Diba Batouyekola est né à Mfouati, dans le département de la Bouenza. Après les études primaires, il intègre par concours, le 1^{er} septembre 1978, l'Ecole militaire préparatoire des cadets de la Révolution (actuelle Ecole militaire préparatoire général Leclerc). Il

en sortira breveté de la promotion Gérard Nedly Ndounga. Peu après, il est orienté à Odessa, en Ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (Ex-URSS), où il suit la formation initiale d'officier d'armes blindées cavalerie jusqu'en 1990 quand il rentre au pays avec toute la soif de servir. C'est essentiellement dans la Zone militaire de défense n°2 qu'il passe le plus clair de son

temps. Il a occupé de nombreuses fonctions en laissant à chaque période le témoignage de sa marque d'engagement pour le Congo et de l'attachement au travail toujours bien fait. Il occupera différentes

fonctions prestigieuses. Son inhumation a eu lieu samedi 17 juin à Madingou, Chef-lieu du département de la Bouenza.

A.-P.M

PLANTATIONS FORESTIÈRES

Plus de 35.961 ha cédés à la société Sequoia Plantation

Le ministère de l'Economie forestière a signé un bail emphytéotique avec la société Sequoia Plantation, d'origine indienne, pour la gestion du périmètre de reboisement de Pointe-Noire et du Kouilou. Le document a été paraphé le 11 mai dernier à Brazzaville, par Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, et Shailesh Kumar Barot, directeur général de la société Sequoia Plantation, en présence de deux membres du Gouvernement: Ludovic Ngatsé, du budget, des comptes publics et du portefeuille public, Lydie Pongault, de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs. Claude Ambime, coordonnateur du projet de la société Sequoia Plantation était présent.

Le contrat de bail emphytéotique vise à reconquérir le massif forestier artificiel, qui a été implanté sur 40.000 ha dans les limites actuelles des départements du Kouilou et de Pointe-Noire. Ces plantations forestières ont connu un cycle infernal de coupes illicites et d'occupation anarchique. Les surfaces restantes de ce domaine privé de l'Etat étaient sous la gestion successive de plusieurs sociétés. Mais, les engagements pris pour sécuriser le massif forestier et reconquérir les zones loties anarchiquement et replanter les zones déboisées par les clandestins se sont avérées défaillantes. Le massif a beaucoup reculé en termes de superficie, suite à l'intensification des lotissements anarchiques et des coupes illicites des arbres. Au regard de ce tableau sombre, le Gouvernement a confié la gestion du périmètre de reboisement à la société indienne. Le périmètre de reboisement est réparti dans quatre stations forestières: la station de Luvuiti, pour une superficie de plus de 11.876 ha; la station forestière de Hinda, pour une superficie de plus de 9.892 ha; la station forestière de Diosso, pour une superficie de plus de 7.894 ha et la station de Kissoko, pour une superficie de 6.297 ha. Mme Rosalie Matondo a déclaré que le Gouvernement du Congo, par le biais de ses services spécialisés, ne ménagera aucun effort pour apporter le soutien, les facilitations nécessaires, la bonne conduite et le succès du projet. «Après les formalités techniques et administratives d'usage, la société Sequoia Plantation, opérant dans les domaines des plantations forestières et de l'industrie du bois a manifesté son intérêt à contribuer à la mise en valeur de ces plantations forestières et à leur extension», a-t-elle indiqué.

Philippe BANZ

Nos réf : CD/214/FNN/UGP/SAF/008

Unité de Gestion du
Parc National de
Nouabalé-Ndoki



République du Congo
Unité, Travail, Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Fondation Nouabalé-Ndoki
Wildlife Conservation Society,
B.P. 14537,
Avenue Général du Gaulle 151, Plateau Ville, Brazzaville,
République du Congo

OBJET: CONSTRUCTION DES SANITAIRES A LA
BASE SECONDAIRE DU PARC NATIONAL
NOUABALÉ-NDOKI A MAKAO
REFERENCE: FNN/PTAB2022/412
DATE: 22 juin 2023

1. Unité de Gestion du Parc de la Fondation Nouabalé-Ndoki qui est l'organe délégué responsable de la gestion du Parc National Nouabalé-Ndoki ci-après nommé «Maitre d'ouvrage» a sollicité et obtenu des fonds de la Fondation Tri-National de la Sangha dans le cadre de son budget pour financer certaines activités figurant dans son plan de travail annuel budgétisé (PTAB). De ce fait, le Maitre d'ouvrage cidessus nommé se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat mentionné en objet «**CONSTRUCTION DES SANITAIRES A LA BASE SECONDAIRE DU PARC NATIONAL NOUABALE-NDOKI A MAKAO**»

2. Le Maitre d'ouvrage, par le présent Avis d'Appel d'Offres Ouvert National, invite les Candidats éligibles à présenter leurs meilleures Offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux ci-après organisés en un seul lot :

| Désignation | Quantité |
|---|----------|
| Construction d'une salle à usage de bloc sanitaire « type 1 » une seule pièce q seia utilisée pour salle de bain (douche + toilettes) avec la fosse septique (à,PO x 2,20 x 2,20m) | 03 |
| Construction d'une salle à usage de bloc sanitaire « type constitué de deux (02) compartiments qui seront utilisées pour des toilettes (WC-WC) avec hane fosse septique de (4,00 x 2,00 x 2,00) | 01 |
| Construction d'une salle à usage de bloc sanitaire « type 3 » constitué de deux (02) compartiments qui seront utilisées comme toilette et douche (WC-Douche) avec une fosse septique de (4,00 x 2,00 x 2,00) | 02 |
| Construction d'une salle à usage de bloc sanitaire « type 4 » constitué de quatre (04) compartiments qui seront utilisées comme toilettes et douches (2 WC — 2 Douches) avec une fosse septique de (4,00 x 2,00 x 2,00) | 01 |

3. La passation du marché se fera conformément aux dispositions prévu dans le Manuel de Procédure de la Fondation Tri-National de Sangha (FTNS) pour tous les candidats.

4. Les Candidats intéressés peuvent consulter et obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres, tous les jours ouvrables de 9h00 à 15h00, aux adresses ci-après :
v/ Le bureau WCS à Brazzaville : 151 Avenue Charles de Gaulle, Plateau-Ville — B/ville
Le bureau WCS à Ouessou : Avenue principale, proximité Conseil Economique - Ouessou

N.B: le dossier étant au format numérique (PDF et Word), il sied donc de se munir d'une clé USB.

5. Les Candidats désirant des informations supplémentaires peuvent s'adresser au Maitre d'ouvrage en à l'adresse ci-après :

Cc : bievans@wcs.org ; klubango@wcs.org

6. Les Offres doivent être soumises aux adresses indiquées dans la Clause 23.1 des IC du document d'appel d'offre au plus tard «Samedi 29 /07/2023». Les Offres reçues hors délais seront exclues.

7. Les Offres seront ouvertes le «Mercredi 02/08/2023» à Bomassa, en présence des représentants des Candidats qui le désirent.

8. Aucune garantie de soumission n'est exigée.

9. L'appel d'offre ouvert comprend les éléments suivants:

- Section 0 : Avis d'appel d'offre
- Section I : Instructions aux Candidats
- Section II : Données particulières et Qualifications
- Section III : Formulaires de soumission
- Section IV : Cahier des Clauses Techniques et Plans



Bern Evans,
Directeur de l'UGP FNN

Nos réf : CD/214/FNN/UGP/SAF/008

Unité de Gestion du
Parc National de
Nouabalé-Ndoki



République du Congo
Unité, Travail, Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Fondation Nouabalé-Ndoki
Wildlife Conservation Society,
B.P. 14537,
Avenue Général du Gaulle 151,
Plateau Ville,
Brazzaville, République du Congo

OBJET: CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PLEIN
PIED A USAGE D'HABITATION A MAKAO
REFERENCE: FNN/PTAB2022/214
DATE: 22 juin 2023

1. Unité de Gestion du Parc de la Fondation Nouabalé-Ndoki qui est l'organe délégué responsable de la gestion du Parc National Nouabalé-Ndoki ci-après nommé «Maitre d'ouvrage» a sollicité et obtenu des fonds de la Fondation Tri-National de la Sangha (FTNS) dans le cadre de son budget pour financer certaines activités figurant dans son plan de travail annuel budgétisé (PTAB). De ce fait, le Maitre d'ouvrage ci-dessus nommé se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat mentionné en objet «**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PLAIN-PIED A USAGE D'HABITATION A MAKAO**».

2. Le Maitre d'ouvrage, par le présent Avis d'Appel d'Offres Ouvert National, invite les Candidats éligibles à présenter leurs meilleures Offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux ci-après organisés en un seul lot:

| Désignation | Quantité |
|--|----------|
| Construction d'un bâtiment plain-pied à usage d'habitation à Makao | 01 |
| Construction d'ouvrage sanitaire (fosse septique) | 01 |
| Installation d'un système de récupération d'eau de pluie | 01 |
| Installation électrique et Plomberie du bâtiment | 01 |

3. La passation du marché se fera conformément aux dispositions prévu dans le Manuel de Procédure de la Fondation Tri-National de Sangha (FTNS) pour tous les candidats.

4. Les Candidats intéressés peuvent consulter et obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres, tous les jours ouvrables de 9h00 à 15h00, aux adresses ci-après:

- Le bureau WCS à Brazzaville: 151 Avenue Charles de Gaulle, Plateau-Ville – B/ville

- Le bureau WCS à Ouessou: Avenue principale, proximité Conseil Economique - Ouessou

N.B: le dossier étant au format numérique (PDF et Word), il sied donc de se munir d'une clé USB.

5. Les Candidats désirant des informations supplémentaires peuvent s'adresser au Maitre d'ouvrage en écrivant conformément par mail à l'adresse ci-après:

- Courriel: jabdoul@wcs.org
Cc: bjevans@wcs.org; klubango@wcs.org; ndokiadmin@wcs.org

6. Les Offres doivent être soumises aux adresses indiquées dans la Clause 23.1 des IC du document d'appel d'offre au plus tard «Samedi 29 /07/2023». Les Offres reçues hors délais seront exclues.

7. Les Offres seront ouvertes «Mercredi 02/08/2023» à Bomassa, en présence des représentants des Candidats qui le désirent.

8. Aucune garantie de soumission n'est exigée.

9. L'appel d'offre ouvert comprend les éléments suivants :

- Section 0 : Avis d'appel d'offre
- Section I : Instructions aux Candidats
- Section II : Données particulières et Qualifications
- Section III : Formulaires de soumission
- Section IV : Cahier des Clauses Techniques et Plans

La Maitrise d'Ouvrage



Ben Evans, Directeur de l'UGP FNN

De vrais capitaines d'industrie congolais, pour un véritable développement durable du Congo

(Suite du numéro 4181 du vendredi 9 juin 2023)

Les formations scientifiques et techniques dispensées dans ces établissements doivent être complétées, pour toutes les filières proposées, par des enseignements transversaux comprenant: l'initiation à l'entrepreneuriat et à la vie de l'entreprise, ainsi que par certaines formations de développement personnel. En effet, les formations en développement personnel permettent aux apprenants d'acquérir des qualités individuelles indispensables à tout chef d'entreprise, et encore plus à un Capitaine d'industrie. On peut citer, parmi les principales qualités: l'Audace ou le contraire de la peur, l'Ecoute, la Rigueur et la Résilience.

Les stages pratiques en milieu professionnel sont aussi à privilégier, car ils permettent: une approche pédagogique concrète dans l'apprentissage des métiers, un premier contact avec l'entreprise et une découverte du monde du travail. Malheureusement, comme partout ailleurs, les étudiants ont beaucoup de difficultés à décrocher un stage, ne serait-ce que pour la validation de leurs parcours

scolaires. Il est donc important de trouver, rapidement, des mécanismes légaux, obligeant les entreprises industrielles ou autres à recevoir des étudiants pour des stages pratiques. Certaines entreprises le font déjà dans le cadre de leurs politiques des ressources humaines, mais sans obligation légale. Actuellement, l'offre demeure largement insuffisante devant une demande de plus en plus croissante de stages. Cette question importante peut être étudiée dans le cadre de la mise en place de la politique nationale sur le local content.

Ensuite, l'anglais étant la langue mondiale de la science et du business, il est souhaitable que son enseignement devienne obligatoire jusqu'au moins en licence. En effet, la pratique courante de l'anglais devient indispensable avec la création de la ZLECAf, pour les publications scientifiques et les diverses négociations. Actuellement, peu de cadres congolais communiquent aisément dans cette langue, ce qui constitue un handicap important.

L'agence nationale de l'As-



Par A. Charles SOCKATH

surance Qualité dans l'enseignement supérieur, qui vient d'être créée par la loi n° 87-2022 du 30 décembre 2022, devrait prendre en compte, pour son organisation et son fonctionnement, les préoccupations et les souhaits des industriels pour l'accréditation des formations de sciences et technologies. Car parmi ses attributions, elle est chargée:

-De définir les standards de qualité et les critères pour l'évaluation des institutions publiques et privées de formation et de recherche ;

-De recevoir, traiter et apprécier les demandes d'accréditation des institutions publiques et privées de formation et de recherche.

Pour répondre aux besoins

du PND 2022-2026 et de ceux à venir, concernant surtout le pilier développement industriel, la nécessité de disposer de vrais Capitaines d'industrie congolais pour la création et la bonne conduite des entreprises s'impose réellement. A titre d'exemple, beaucoup de projets du pilier développement industriel inscrits au Plan National du Développement 2022-2026 sont étudiés à l'étranger. Cette situation préjudiciable à l'économie du pays est due : au faible nombre de bureaux d'études congolais existants, d'une part, et, d'autre part, à la faible confiance qui leur est faite. A cause de cela, près de 400 milliards de francs CFA alloués aux études du pilier développement industriel devraient échapper à l'économie nationale.

Ainsi, de cette façon de concevoir et d'organiser la formation de sciences et des technologies dans les établissements d'enseignement supérieur devraient, probablement, émerger de vrais Capitaines d'industrie congolais dont le Congo a fortement besoin, pour son développement durable.

A. Charles SOCKATH
Docteur-Ingénieur, Founder & CEO
SO4 Think-Tank

IN MEMORIAM

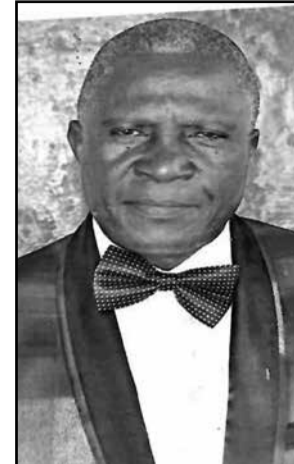
23 JUIN 2018 - 23 JUIN 2023

Le temps qui passe ne peut effacer le souvenir et la douleur de la disparition d'un oncle unique de ton genre: Albert Lambert KABAKO.

Cinq ans après, ton esprit demeure toujours parmi nous. Tu étais tout pour nous, ta présence remplissait notre vie.

En ce triste anniversaire, maman Joséphine Mfoumou, agent de l'Econamat diocésain de l'archidiocèse de Brazzaville, mesdames Marcelline Bouho, Gelle Angélique Kizi, Albertine Ngampeka, les familles Kabako et Lithomo, invitent tous ceux et toutes celles qui l'ont connu et aimé, d'être en union de prière avec eux, pour demander au Tout-Puissant de lui accorder le repos éternel.

Tout en sollicitant la miséricorde du Seigneur notre Dieu, que son âme repose en paix!
Ton souvenir restera à jamais gravé dans nos coeurs; nous ne t'oublierons jamais!



Tarifs d'abonnement

| | Congo | Autres pays d'Afrique |
|--------|--|-------------------------|
| 6 mois | Retrait sur place: 15.600 Expédié: 23.400 | 96 Euros 192 Euros |
| 1 an | Retrait sur place: 31.200 Expédié: 46.800 | 96 Euros 192 Euros |
| | France, Afrique Francophone | Europe Amérique-Asie |
| | 91 Euros | 100 Euros 200 Euros |

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ETUDE Maître Maurice MASSELOT NOTAIRE

B.P.: 4866, Tél.: (242) 06 667.00.66/05 767.00.66 /05 369.69.67 104, Avenue LOEMBET Benoit, derrière ALUCONGO, face Laboratoire de Total.
E-mail: masselotnotaire@gmail.com
NIU n° P220000000038926

INSERTION LEGALE

Le Notaire soussigné a reçu en dépôt, en date à Pointe-Noire du 22 mai 2023, les statuts de la société dénommée **LOCAMAT-SAS**, aux caractéristiques:

-Dénomination: LOCAMAT-SAS.
-Forme de la société: Société par **Actions Simplifiée**.

-Capital social: 1.000.000 F. CFA.
-Siège social: Pointe-Noire, Zone Industrielle de KM4, en face des bureaux Eco; B.P.: 887, Tél.: (00242) 06 858 42 44.

-Objet social: La location de toutes durées de tous types de matériels, véhicules et engins professionnels, la mise en relation d'affaires auprès de tout type de client (entreprise, particuliers, organisme public ou parapublic); l'achat et vente de tous types de matériels, véhicules et engins professionnels; La conception, la mise en place et le suivi des services d'achats de pièces détachées, de fournitures, de produits et accessoires automobiles,

ainsi que de matériels et équipements destinés à tous types de véhicules; La vente en gros de pièces détachées, de fournitures, de produits et accessoires automobiles, ainsi que de matériels et équipements destinés à tous véhicules; Le négoce, l'importation et l'exportation des produits non réglementés.

-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM.

-Enregistrement: A Pointe-Noire, sous le numéro 4004, Folio 101/22 en date du 30 mai 2023 ;

-Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00603 du 09 juin 2023.

-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG-PNR-01-2023-B16-00007 du 08 juin 2023.

-Gérance: Monsieur BOUITI Jacques Toussaint est nommé gérant de la société pour une durée de 4 ans.

Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT,

Etude de Maître Brislaine KOUTOU Notaire

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

AVIS DE CONSTITUTION

COMLAN INGENIERIE INFORMATIQUE ET FACILITIES MANAGEMENT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA
Siège Social: 05, rue Loubetsie
Quartier OCH, Arrondissement 01 E.P. LUMUMBA
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 9 mai 2023, dûment enregistré le 12 mai 2023, sous le folio 089/7, n° 833, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

-Forme: Société A Responsabilité Limitée ;
-Dénomination sociale: MB HEALTH-PHARMA, en sigle «M.B.H.P.»
-Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Promotion des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
- Vente des consommables et équipements médicaux ;
Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

-Adresse: 199, rue André Loemba U'sang, quartier Siafoumou, téléphone: 05 553 28 16, Pointe-Noire - République du Congo.

-Administration: La société est gérée par Monsieur Victor MAKOSSO et Madame Rishly Bidney BANZOUZI BOUNZEKI, respectivement gérant et cogérante, pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

-RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2023-B12-00089.

Pour avis,
La Notaire,
Maître Brislaine KOUTOU

MUSIQUE/STADE ALPHONSE MASSAMBA-DEBAT

Roga-Roga a livré un concert inédit devant des milliers de spectateurs

Leader du mythique orchestre Extra-musica Zangul et virtuose de la musique congolaise, Roga-Roga a gagné son pari de faire le plein du Stade Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville. Les 25.000 places assises ont été prises d'assaut par le public qui a également envahi la pelouse. Et qui a par moment, chanté en chœur avec son idole qui a livré un concert inédit, samedi 24 juin 2023 dans l'après-midi. Les mélomanes sont venus des quatre coins de Brazzaville, et certainement de l'intérieur et peut-être de l'extérieur. On a aussi noté la présence des membres du Gouvernement, des parlementaires, des directeurs généraux, des officiers de l'armée et autres personnalités.

C'est à la demande de ses nombreux fans que Roga-Roga a décidé de s'y produire, après le concert en mai dernier dans le même stade de l'artiste kinoïse Fally Ipupa. La montée sur scène à 19h10, de Roga-Roga a mis le public en délire. Avec sa guitare en main, il s'est exprimé à travers les mélodies de l'animation "Batumoli Roga-Roga", avant d'enchaîner par "Moyini mboté". Brandissant le drapeau national, l'artiste a aussi entonné l'hymne national "La Congolaise", suivi de la chanson "Problème sur problème". Il a dansé au pied de l'imposant podium installé au milieu de la pelouse.

La star vient de franchir un cap important dans sa carrière, en ayant réussi son baptême de feu au Stade Alphonse Mas-

samba-Débat. Ces musiciens, percussionnistes, danseuses et danseurs ont brillé de mille feux. Le défi a été relevé de superbe manière par l'artiste en



La foule nombreuse a été impressionnée par le talent de l'artiste remplissant le stade. Roga-Roga est rentré définitivement dans l'histoire, étant le seul artiste-mu-



Roga-Roga a été éblouissant sur scène, ici, avec le drapeau national à la main

de la musique congolaise. Venu vivre cet événement, des milliers de fans l'ont qualifié de "concert du siècle".

Plusieurs jeunes artistes-musiciens locaux ont joué en lever de rideaux, ils ont démontré leur savoir-faire. Après avoir chanté "Bokoko", le concert s'est achevé par une parade des sapeurs. Des dispositions sécuritaires avaient été prises pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions. Deux groupes de kulunas, les "Américains" et les "Arabes", ont été aussi réconciliés à l'occasion.

Alain-Patrick MASSAMBA

JOURNEE DU SOUVENIR/MONUMENTS AUX MORTS

Reconnaissance solennelle et symbolique aux agents de la Force publique morts pour la patrie

Les Forces armées congolaises et la Gendarmerie nationale ont célébré le 22 juin dernier les 62 ans de leur création. Chaque année, la célébration de cet événement implique plusieurs activités. Le 21 juin, a eu lieu un dépôt des gerbes de fleurs, au pied du monument aux morts des agents de la Force publique morts pour la patrie. Ce sont les ministres Charles-Richard Mondjo, de la Défense nationale, Raymond Zéphirin Mboulou, de l'Intérieur, Lydie Pongault de l'Industrie Culturelle et le député-maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba qui ont posé l'acte. Sous le signe de la reconnaissance, en présence des autorités politico-militaires, des attachés de défense et des invités venus de la Russie, du Cameroun...

Érigé en plein cœur de Brazzaville, précisément au rond-point du ministère de la Défense nationale, le monument aux morts comme son nom l'indique, est une œuvre en souvenir des agents de la Force publique tombés au champ d'honneur. Idée générale de l'Etat-major général, inspirée par l'adresse du Président de la République, Chef suprême des armées, au Réveillon d'armes du 31 décembre 2003, l'ouvrage a été mis à la disposition du grand public, le 21 juin de la même année par le ministre à la Présidence, chargé de la Défense nationale, le général de division Jacques Yvon Ndoulou, et son homologue de la Sécurité et de l'ordre public, le général de division Paul Mbot. Il exprime la reconnaissance solennelle et symbolique des agents de la Force publique morts pour la patrie.

Haut de 4,53m, coiffé d'un chaperon carré de 1,40m qui supporte les armoiries de chaque composante de la Force publique (FAC, Gendarmerie, Police), le tout sur 500Kg environ. Pour un coût

de 290.215 F CFA, elle frappe par son particularisme, et s'intègre parfaitement dans le paysage urbain de la capitale, enrichissant ainsi le patrimoine culturel, tout en marquant à jamais, l'histoire de la Force publique congolaise. En effet, la date du 21 juin de chaque année est instituée Journée du souvenir dans la Force publique.

"Que les actes de nos frères d'armes aient été cités à l'ordre du jour, ou que leur mort ait été obscure, que leurs restes mortels aient été recueillis, ou qu'ils dorment leur dernier sommeil dans une terre méconnue, nous n'avons pas voulu qu'ils meurent tout entier. Pour conserver d'eux un souvenir tangible aux générations à venir, nous avons réalisé ce modeste monument en leur mémoire. Cette stèle, si elle nous rappelle des souvenirs douloureux, nous rappelle aussi que nos frères d'armes n'ont pas versé leur sang en vain". Ces mots très substantiels du Haut-commissaire aux vétérans et aux victimes des conflits armés, le général Victor Mokanda, prononcés à



Les ministres Lydie Pongault, Charles-Richard Mondjo, Raymond Zéphirin Mboulou et le maire Dieudonné Bantsimba

l'inauguration, dégagent toute la quintessence de l'œuvre dont la réalisation a été rendue possible grâce à la collaboration des cadres de la direction générale de l'équipement,

de l'artiste Léonard Mouanga Nkodia et de la société chinoise Zhengwei Technique Congo".

A.-P. MASSAMBA

AVIS DE VENTE

Vente de la parcelle de dimension 20mx20m à Mougali vers l'avenue Boueta Mbongo, Brazzaville.

Prix abordable

Contact:

06 976 58 36
06 610 92 01

FETE DE LA MUSIQUE

La belle ambiance était au rendez-vous!

Le monde a célébré la 41^e édition de la fête de la musique, le 21 juin, comme chaque année, exceptées les années COVID. A l'Institut français du Congo de Brazzaville, le public venu nombreux a salué le talent de plus de cinq-cents artistes qui sont montés sur cinq scènes érigées surplace. Il a célébré la fête avec les artistes et différents groupes musicaux évoluant dans divers styles.



Les artistes des différents groupes musicaux se sont produits

Les spectateurs ont par ailleurs envahi les espaces réservés: les scènes Savognan, Parvis, Bralico, Kiabi, Jardin ont drainé du monde, le public voulait se défouler, il se déplaçait de scène en scène, admirant et encourageant les artistes.



Les spectateurs on envahi les espaces réservés

Dans le hall, la scène Kiabi a été réservée aux artistes de la musique urbaine, à la danse, au défilé de mode et à la tombola, alors que les autres scènes ont été consacrées à la musique tradi-moderne, la percussion, le gospel, l'Afro-gospel, la world music, le jazz, le reggae, le rap, le coupé-décalé, la rumba, etc. Le passage des artistes talentueux a captivé l'assistance, il a été accompagné par des applaudissements et des houras. Le public a pris d'assaut ces différents espaces pour faire la fête, et les artistes ont fait montre de leurs talents dans la diversité musicale.

La ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs Lydie Pongault a effectué la ronde des sites de Kintélé et de Mayanga, avant de se rendre à l'IFC, où elle a informé le public sur le FESPAM, une autre fête musicale qui approche, et qui aura lieu du 15 au 22 juillet à Brazzaville.

Régis Ségala, directeur de l'IFC a remercié la ministre pour son soutien aux artistes et sa participation à cette fête qui est l'un des rendez-vous majeurs de leur programmation culturelle. Cette fête internationale de la musique s'est également déroulée au centre culturel Zola à Mougali, au stade Dzabana Jadot (ex-Yougos), et dans d'autres localités du pays. La fête était belle!

GSDS

OFFICE NOTARIAL NIATI - TSATY

Tel : (+242) 05 549 29 00 / 06 444 52 48

E-mail : etudeniati@yahoo.fr

Etude sise, Boulevard du Général Charles de Gaulle - en face de la Pharmacie Croix du Sud, Centre-ville, B.P 1707 - Pointe - Noire

DI AFRICA CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de : 20.000.000 FCFA

Siège social : Rue Mpandzou, Marché Plateau, Arrondissement n°1 E.P LUMUMBA, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2021-B14-00003 REPUBLIQUE DU CONGO

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'un Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu en la forme Authentique par Maître Serge Chancel NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 16 mai 2023, enregistré au domaine des timbres à Pointe-Noire Centre sous le Folio: 108/48 N°4324 le 08 Juin 2023; les actionnaires de la société DI AFRICA CONGO SA ont décidé de procéder au transfert du siège social.

Siège social : le siège social de la société est désormais transféré à l'adresse suivante:

- Résidence les Palmiers sis à l'avenue Germain Bikoumat, centre-ville, Pointe-Noire.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro de la formalité au registre d'arrivée: CG-PNR-01-2023-M-02260 le 21 juin 2023

Pour annonce

Maître S. Chancel NIATI - TSATY, Notaire

CINEMA/FILM SUR LA REVOLUTION

Comprendre l'histoire de la Révolution congolaise

Un film révolutionnaire retraçant l'histoire du Congo de 1966 à 1991 a été projeté samedi 10 juin, dans la salle de cinéma canal Olympia, à Poto-Poto, à Brazzaville. Le 10 juin est la date marquant la réconciliation nationale. Ce film, réalisé par un jeune cinéaste congolais, Hassim Tall Boukambou, petit-fils de feu Julien Boukambou, ancien syndicaliste, vise à faire comprendre l'histoire du pays en exploitant plusieurs supports.

I l s'est appesanti particulièrement sur les témoignages de quelques acteurs politiques vivants qui ont vécu la révolution, les vidéos et les images photographiques de plusieurs personnalités politiques de l'époque. L'histoire transmise est focalisée sur celle de la jeunesse de cette époque qui tenaient à un changement qualitatif pour le développement du pays, même au prix du sang.

Le film fait partie du dernier volet d'une trilogie des films révolutionnaires qui retracent les 110 ans de l'histoire du Congo partant de la précoloniale, pendant la colonisation et après l'indépendance. Le documentaire a permis de se remémorer du passé révolutionnaire. La salle a été pris d'assaut par un public cosmopolite, composé des hommes politiques, des responsables des Organisations non gouvernementales et de nombreuses personnes friandes de découvrir les différentes péripéties de la Révolution congolaise, les jeunes, les adultes et les plus âgés.

A la fin de la projection, des spectateurs ont donné leur appréciation sur le contenu et la

qualité du film. Clément Mierassa, homme politique, ancien ministre, a dit: «Je suis satisfait de revivre cette histoire. Mais, il faut qu'on assume en tant qu'homme politique. Pour ce qui est de ma part politique, j'assume mes responsabilités».

Maxime Ndebeka, ancien ministre de la culture et homme politique s'est exprimé en donnant son point de vue. «C'est l'histoire de notre pays. Ce document est très important parce que les choses vont vite. Si, on n'a pas de mémoire, on va se perdre. Je suis bouleversé parce que c'est la qualité quand même d'une jeunesse qu'on avait, qui était engagée à cette époque. Les cadres qui étaient là montraient leur engagement, l'éthique qu'ils avaient. Aujourd'hui, mon inquiétude c'est la situation de la jeunesse qui me semble n'a pas la même éthique, le même engagement et le même amour. Cette jeunesse d'en temps prenait un chemin avec sincérité. Maintenant, je suis inquiet pour l'avenir de notre pays par rapport à la formation des jeunes aujourd'hui. Ils veulent aller vite vers les biens pour soi que pour l'ensemble du pays».



Hassim Tall Boukambou (à g.) et les spectateurs à la fin de la projection

Alain Akouala Atipault, ancien ministre a donné son appréciation du film. «Sur ce film, j'ai déjà

vu les précédents et j'ai amené mes enfants ici puisque je trouve que c'est important de leur faire



L'affiche du film d'Hassim Tall Boukambou

connaître l'histoire du pays. Ce film nous permet d'avoir un recul et de revisiter les labyrinthes de notre histoire avec ses aspects positifs et négatifs. Mais, cette histoire nous a quand même construit nous de notre génération surtout à partir des années 63, 64, 65. Il faut saluer le jeune qui a fait ce film et l'encourager parce que nous devons arriver à regarder notre histoire de manière dépassionnée, nous devons la regarder pour en tirer des leçons pour qu'on ne puisse pas produire les mêmes erreurs».

Trésor Nzila Kendet, directeur exécutif du centre d'actions pour le développement (CAD), une organisation de défense et de

promotion des droits humains, a donné son avis. «Je suis content d'avoir pris part à cette soirée. Le film est instructif, il est intéressant, mais, couvre encore beaucoup d'ombres. Le film en lui-même ne dit pas toute la vérité. Il y a des pages qui n'ont pas été élucidées, je comprends le contexte. Le Congo est un pays répressif, donc il y a certaines choses qu'on ne peut pas dire. Il y a beaucoup d'hésitations dans le film en face d'une séquence à une autre. Il y a des problèmes de transition, il y a des histoires un peu flou. On ne veut pas dire la vérité clairement, je comprends la peur. Il faut encourager l'initiative. Je fais appel à d'autres cinéastes de faire de même et de dire la vérité. Lorsqu'on s'engage à défendre la nation on ne porte pas les gans».

Philippe BANZ

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : sise 327 Avenue Marien NGOUABI
Immeuble SCI les cocotiers BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

FUGRO GABON
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1 000 000 F. CFA / Siège Social: Port Gentil, Rue Pierre Auguste AVARO / B.P.: 557
LIBREVILLE, GABON, RCCM 2003 B 538

ANNONCE LEGALE
CHANGEMENT DE REPRESENTANT LEGAL
Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 12 avril 2023 de la société FUGRO GABON, l'associé unique a statué sur:
- La constatation de la fin du contrat de Monsieur Pierre Desseyen ;
- La nomination de Monsieur Pim PEEREBOOM en qualité de nouveau représentant légal de la succursale de FUGRO CONGO en remplacement de Monsieur Pierre Desseyen.
Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00319 du 16 mai 2023.
Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire le 16 mai 2023.
Pour avis.

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DEDÉ-SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble ex-Société Chrystal Services, 1er étage
Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS D'INSERTION MODIFICATIVE AXIOME SARL

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de F. CFA: 1.000.000
Siège social: 2ème étage, 1659, rue Matsiona Nzoulou, Plateau des 15 ans, Mougali Brazzaville (République du Congo)
RCCM CG-BZV-01-2021-B13-00101

Aux termes d'un Procès-verbal de la décision extraordinaire de l'associé unique gérant de la société «Axiome capital», en date à Brazzaville du 13 avril 2023, enregistré à Pointe-Noire Centre le 12 mai 2023 folio 092/43 n°3533, portant :

***Changement de la dénomination:**

- Ancienne dénomination: AXIOME CAPITAL
- Nouvelle dénomination: AXIOME SARL

***Changement du siège social:**

- **Ancienne adresse:** Bloc A, en face de l'Hôtel de l'aéroport, Batignolles, 02, Avenue de la Base, 5ème étage,
- **Nouvelle adresse:** 2ème étage, 1659, rue Matsiona Nzoulou, Plateau des 15 ans, Mougali Brazzaville;

Statuts mis à jour le 28 avril 2023, enregistrés à la recette des impôts Pointe-Noire Centre le 12 mai 2023, folio 092/42 sous le numéro 3532.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n°CG-BZV-01-2023-D-00169 du 17/05/2023.
RCCM N° CG-BZV-01-2021-B13-00101.

Pour insertion,

Maître Blanche Patricia MBISSI DEDÉ-SOMBO.

Etude de Maître Brislain KOUTOU
Notaire

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

ALMA SERVICES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA
Siège Social: 13, rue Boukli Bouali
Quartier Zone industrielle de la Foire,
Téléphone: 05 311 83 52
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislain KOUTOU, Notaire, le 30 mars 2023, dûment enregistré le 07 avril 2023, sous le folio 067/4, no 676, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée ;

Dénomination sociale: ALMA SERVICES, en sigle «AMS» ;

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Conciergerie pour particuliers (services à la personne).

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
Adresse: 13, rue Boukli Bouali, Zone industrielle de la Foire, téléphone: 05 311 83 52, Pointe-Noire - République du Congo.

Administration: La Gérance est assurée par Monsieur Jean-Louis QUENUM, pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2023-B12-00067.

Pour avis,
La Notaire, Maître Brislain KOUTOU

ENTRE LE MINISTRE DES SPORTS ET LA FECOFOOT

Le match n'est pas si amical

Le football congolais est-il dans le tourment ? C'est la question que l'on se pose. Une guerre latente oppose le ministère des Sports et la FECOFOOT. Une relation tendue, qui s'est accentuée après la défaite des Diables-Rouges, le 18 juin dernier, face aux Aigles du Mali, au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Deux jours après cette défaite, le ministre des Sports Hugues Ngouelondélé a voulu tirer les choses au clair avec la FECOFOOT, à son cabinet, en présence des acteurs et du staff technique des Diables-Rouges. C'est ce moment qu'il a choisi pour confirmer, officiellement, la suppression de la prime de présence octroyée depuis plusieurs années aux Diables-Rouges, pour la remplacer cette fois-ci par les frais de mission. «On ne doit plus parler de la prime de présence. Elle n'existe plus. Comme tout agent de l'Etat ou une personne qui va en mission pour l'Etat, on donnera les frais de mission aux joueurs de la diaspora et même ceux qui sont ici. Ce ne sera plus appelé "prime de présence", mais "frais de mission", selon la mercuriale de l'Etat. C'est ce qui se passera pour



Hugues Ngouelondélé les Diables-Rouges, toutes fédérations confondues», a expliqué le patron du sport. Il n'a pas également caressé les joueurs dans le sens des poils. «Cette rencontre n'a servi à rien sinon qu'à amener les caméras», a réagi, amer, le capitaine Thievy Bifouma. Jeudi 22 juin dernier, le ministre a été invité à l'Assemblée nationale à une séance de questions d'actualité au Gouvernement. Qui a porté sur plusieurs points liés aux contre-performances répétées des Diables-Rouges football, au travers de plusieurs questions. Des préoccupations auxquelles le patron des Sports congolais



Jean Guy Blaise Mayolas a tenté d'apporter des réponses. Pour maints observateurs, «le ministre s'est lancé dans une démarche insidieuse, consistant à déplacer le débat», et fait usage une fois de plus de mots forts chargeant la FECOFOOT. Analysant l'intervention du ministre à l'Assemblée nationale, mardi 27 juin au cours de sa session, le Comité exécutif de la FECOFOOT n'a pas voulu verser dans la polémique, non sans marquer «son indignation suite aux propos désobligeants» prononcés à l'hémicycle par le ministre. Pour la FECOFOOT, il s'agit d'allégations. «Il est inadmissible et même ahurissant ainsi que cela a

été allégué, que des joueurs soient contraints de verser une "dîme" aux membres de la Fédération, comme à l'église», peut-on lire dans son communiqué final.

En réalité, avec cet énième couac, le ministère en charge des Sports et les dirigeants de la Fédération congolaise de football ont fait la démonstration de leurs désaccords. Que se cache-t-il derrière? Gros comme un ballon est le point d'interrogation.

Jean ZENGABIO

NECROLOGIE

Henri Emile Mondjo, ancien vice-président de la FECOFOOT (Fédération congolaise de football) sous la présidence de Gilbert Thomas Mankoundia, ancien membre de la CAF (Confédération africaine de football) et ancien dirigeant du CARA (Club athlétique Renaissance-Aiglon) de Brazzaville, est décédé à Brazzaville. Très ému par cette triste nouvelle, le Comité exécutif de la FECOFOOT réuni en session le mardi 27 juin 2023 à son siège, présente ses condoléances les plus attristées à la famille endeuillée.

CAN U23-MAROC 2023

Visas pour les JO de Paris 2024



Les Diables-Rouges U-23 pendant leur stage d'avant compétition

Il se joue au Maroc depuis samedi 24 juin 2023, la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans, quatrième édition de l'histoire. La compétition est qualificative pour les Jeux olympiques d'été de 2024 qui se dérouleront en France. Huit équipes nationales réparties en deux poules de quatre équipes chacune y participent jusqu'au 8 juillet prochain. Le groupe A est composé du Maroc, pays hôte, du Ghana, du Congo et de la Guinée, tandis que l'Egypte, le Mali, le Niger et le Gabon forment l'autre groupe.

La phase de groupes se poursuit au moment où paraît notre journal. En match d'ouverture, le Maroc a défait la Guinée (2-0). Les vaincus ne l'ont pas digérée, mieux ils ont manifesté leur colère, contestant deux pénalités offerts au pays hôte, alors que leur but en toute fin de

rencontre a été annulé. Ils se sont sentis lésés. Le Congo, opposé au Ghana, a perdu (2-3) son premier match et affrontait la Guinée mardi 27 juin. Malheureusement les Diables-Rouges ont été encore défaits pour leur deuxième sortie. Dans l'autre groupe, le Mali victorieux du Gabon (3-1), l'Egypte et le Niger ont, quant à eux, fait jeu égal (0-0). Les vainqueurs des demi-finales se qualifieront directement pour les Jeux Olympiques de Paris, tandis que les perdants joueront un match pour la troisième place, avec une chance supplémentaire de qualification pour le vainqueur. Les huit équipes sont donc particulièrement motivées pour atteindre à minima la troisième marche du podium.

(Nous y reviendrons.)

Etude de Maître Brislain KOUTOU
Notaire

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

AVIS DE CONSTITUTION

CONANES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA
Siège Social: Quartier Mbot, derrière la station Puma
Arrondissement 04, Loandjili
Téléphone: 04 060 13 74
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislain KOUTOU, Notaire, le 24 avril 2023, dûment enregistré le 11 mai 2023, sous le folio 092/4, n°0866, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée ;

Dénomination sociale: CONANES ;

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

-Importation et vente de consommables médicaux.

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Adresse: Quartier Mbot, derrière la station Puma, Arrondissement 04 Loandjili, téléphone: 04 060 13 74, Pointe-Noire République du Congo.

Administration: La Gérance est assurée par Madame Françoise Valerie MOUANOU MOUKOULA, pour une durée de trois (03) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2023-B12-00088.

Pour avis,
La Notaire,
Maître Brislain KOUTOU

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO

Notaire à la Résidence de Pointe-Noire

03, Avenue Fayette TCHITEMBO

Immeuble Société CHRYSTAL Services,

en diagonale de Caffé Torino 1er étage, B.P.:469

Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40 ; Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

SCI CITY DEVELOPMENT
Société Civile Immobilière
Au capital de F. CFA: 1.000.000
Siège social: Pointe-Noire, Centre-ville, n° 03 Avenue Fayette TCHITEMBO
(République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO, en date du 23 mai 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée "CITY DEVELOPMENT" dont les caractéristiques suivent:

Capital: 1.000.000 F. CFA ;

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:

-L'acquisition, la propriété, l'administration, la vente, l'entretien et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers que ce soit à usage de bureau, commercial ou d'habitation ;

-L'obtention de toute ouverture de crédit avec ou sans garantie hypothécaire en vue de réaliser l'objet social ou de permettre à la société d'acquitter toutes les sommes dont elle pourrait être débitrice à quelques titres et pour quelque cause que ce soit;

Et plus généralement, toutes opérations quelconques de financier, mobilier ou immobilier pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée: 99 ans.

Gérant: Monsieur Parfait MONDAYE KABO.

Statuts enregistrés à Pointe-Noire Centre folio 100/24 du 25 mai 2023 sous le n°3936

RCCM N° CG-PNR-01-2023-B50-00004.

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.



Avis de Vacance de Poste

Intitulé du poste :
Niveau :
Numéro du poste :
Lieu d'affectation :
Type de contrat :
Durée Déterminée / Temporaire :
Rotationnel / Non Rotationnel :
Durée :

Associé (e) au programme
GS-7
00011194
Brazzaville, Congo
Fixed - Term
Durée déterminée
Non Rotationnel
Un an (renouvelable)

VEUILLEZ NOTER QUE CE POSTE EST OUVERT UNIQUEMENT AUX RESSORTISSANTS DU CONGO BRAZZAVILLE.

Date de clôture le 30 juin 2023 à 23 heures 59 minutes (UTC- 05 :00) New York - Eastern Time (ET))

Le Poste :

L'associé(e) au Programme appuie la conception, la planification et la gestion du programme pays de l'UNFPA en gérant les données, en fournissant un soutien logistique, en contrôlant la mise en œuvre des projets et en assurant le suivi des recommandations.

Ce poste est sous la supervision globale du Représentant Résident et sous la supervision directe du Représentant Assistant.

Comment faire la différence :

L'UNFPA est l'agence des Nations Unies mandatée pour la réalisation d'un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est réalisé. Le plan stratégique de l'UNFPA (2022-2025) réaffirme la pertinence de l'orientation stratégique actuelle de l'UNFPA et met l'accent sur trois résultats transformateurs : (i) mettre fin aux décès maternels évitables ; (ii) mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; et (iii) mettre fin aux violences basées sur le genre et aux autres pratiques néfastes. Ces résultats reflètent ses engagements stratégiques visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de la CIPD et des ODD au cours de la décennie d'action menant à 2030. Le plan stratégique de l'UNFPA appelle les États membres de l'ONU, les organisations et les individus à mieux avancer et accélérer le processus de réalisation des objectifs fixés, tout en s'attaquant aux impacts négatifs des situations d'urgence et en récupérant les gains perdus à cause de celles-ci.

Dans un monde où les droits humains fondamentaux sont menacés, nous avons besoin d'un personnel de bonne éthique, qui incarne les normes et standards internationaux, et qui les défendra avec courage et conviction.

L'UNFPA recherche des candidat(e)s qui transforment, inspirent et produisent des résultats durables et à fort impact. Il a besoin des candidat(e)s transparent(e)s, exceptionnel(le)s dans la gestion des ressources qui leur sont confiées et qui s'engagent à atteindre l'excellence dans les résultats de programme.

Objectif du Poste :

L'associé(e) au programme jouera un rôle déterminant en facilitant la mise en œuvre du programme pays et des projets de l'UNFPA, en appuyant la conception, la planification et la gestion dans les domaines de la population et du développement, de la santé reproductive et de l'égalité de sexes, ainsi que la lutte contre les violences basées sur le genre, y compris en situations humanitaires.

Il/elle appliquera les procédures et systèmes établis et contribuera à la création de connaissances en compilant, synthétisant et analysant les informations pertinentes, en développant des mécanismes et systèmes appropriés et en veillant au respect des procédures.

Il/Elle sera responsable de :

- Participer à l'identification et à la formulation du programme de pays et des projets qui le composent, en compilant et en analysant les informations relatives au rôle de l'UNFPA dans le pays, en appuyant l'élaboration des documents de projet et des plans de travail et en préparant des tableaux et des données statistiques.
- Soutenir l'évaluation des activités des projets et des programmes, en établissant et en mettant en application des mécanismes d'évaluation systématiques de l'atteinte des résultats et en suggérant des mesures correctives, le cas échéant ; effectuer des visites sur le terrain ; participer à des réunions d'examen et à des missions d'évaluation, et préparer des contributions régulières aux rapports d'état et d'avancement.
- Appuyer la mise en œuvre régulière des projets assignés, en coordination avec la contrepartie nationale et le personnel de projets, suivre la fourniture des contributions aux projets et faciliter la participation de la contrepartie nationale aux activités de formation et aux visites de terrain.
- Fournir un soutien logistique aux projets en coordonnant la préparation et l'organisation des réunions, des ateliers et des événements liés aux projets. Accompagner le personnel des projets et les collègues du bureau sur l'exécution nationale et les politiques et procédures du programme.
- Soutenir les efforts de sensibilisation et de mobilisation des ressources du bureau de pays de l'UNFPA, en établissant et en entretenant un réseau de contacts avec les donateurs et le public. Contribuer à l'organisation et à la conduite de réunions de donateurs et d'événements d'information du public, y compris la préparation de documents d'information pertinents pour ces événements.
- Contribuer à la mise en œuvre de stratégies de gestion des connaissances afin de recueillir les enseignements tirés et les meilleures pratiques, en les partageant avec la direction pour la planification future.
- Soutenir la planification et la gestion du programme de pays de l'UNFPA en mettant à disposition et en gérant les données, les supports logistiques et le contrôle de l'exécution du projet conformément aux recommandations, en étroite relation avec le sous-programme Suivi et Évaluation du bureau.
- Contribuer à la création des connaissances substantielles par la compilation, la synthèse et l'analyse des informations relatives aux problèmes de population et développement, santé de la

reproduction, de l'égalité de sexes, ainsi que de la lutte contre les violences basées sur le genre, y compris en situations humanitaires.

- Faciliter l'exécution des programmes et des projets en utilisant et en développant les mécanismes et les systèmes appropriés, et en s'assurant de la conformité aux procédures.
- Maintenir les rapports de collaboration avec toutes les équipes du programme et des projets. Préparer et faire le suivi des courriers en rapport avec le Programme.
- Exécuter toute autre tâche professionnelle demandée par le superviseur ou le Représentant.

Qualifications et Expérience :

Education :

Être titulaire d'une licence dans le domaine des sciences sociales (santé, population, droit, sociologie, démographie, etc.) ou domaines analogues.

Compétences Requises :

- Avoir 7 ans d'expérience professionnelle pertinente dans la gestion de programmes/projets dans le secteur public ou privé.
- Avoir un esprit d'équipe et la capacité d'apprendre, à se former, et à faire preuve d'initiative.
- Être capable de travailler sous pression.
- Bonne connaissance de l'informatique (utilisation de Word, Excel, PowerPoint, email, etc.) et des systèmes informatiques de gestion d'entreprise.

Langues :

La maîtrise du Français, oral et écrit, et la capacité de travail en Anglais sont requises. La connaissance d'autres langues officielles des Nations Unies est un atout.

Autres :

- Une expérience antérieure au sein du Système des Nations-Unies est un atout.
- La nationalité Congolaise (République du Congo) est requise pour ce poste.

Compétences requises :

| <u>Valeurs :</u> | <u>Compétences fonctionnelles :</u> |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Être un modèle d'intégrité • Faire preuve d'un engagement total envers l'UNFPA et le système des Nations Unies • Être ouvert à la diversité culturelle • Être ouvert au changement | <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer / promotion d'un programme axé sur les politiques • Tirer parti des ressources des gouvernements nationaux et des partenaires / établir des alliances et des partenariats stratégiques • Mettre en œuvre des programmes axés sur les résultats • Communication interne et externe et plaidoyer pour la mobilisation des résultats |
| <u>Compétences de base :</u> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les résultats • Avoir le sens des responsabilités • Acquérir et faire preuve d'une expertise professionnelle et avoir un sens des affaires • Mener une réflexion analytique et stratégique • Travailler en équipe / s'autogérer et gérer ses relations • Communiquer de façon percutante | |

Dossier de candidature et dépôt

Les dossiers ne peuvent être soumis qu'en ligne sur la plateforme UNFPA eRecruitment au lien : https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/hcmUI/CandidateExperience/en/sites/CX_2003/job/10590

Rémunération et avantages sociaux

Ce poste offre un ensemble attrayant de compensations, comprenant un salaire net compétitif basé sur la grille actuelle de l'ONU et des ajustements du coût de la vie, une assurance maladie et tout autre avantage applicable.

Avertissement

L'UNFPA ne demande aucun frais de candidature, de traitement de dossier, de formation, d'entretien, de test ou autre en relation avec le processus de candidature ou de recrutement. Les annonces, lettres ou offres frauduleuses peuvent être soumises à la ligne d'assistance (Hotline) contre la fraude de l'UNFPA <http://www.unfpa.org/help/hotline.cfm>

Fait à Brazzaville, le 01 juin 2023

Victor A. RAKOTO
Représentant Résident de l'UNFPA au Congo